

ASSEMBLEE GENERALE 2017

**COMITÉ
YVELINES
FFHANDBALL**



24/06/2017

Salle Marcel Cerdan - Poissy



Yvelines
Le Département

**LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DES YVELINES

*Direction Départementale
de la Cohésion Sociale*

Comité départemental de handball des Yvelines 7 Passage Paul LANGEVIN 78370 PLAISIR Tél. 01 30 54 09 60

<http://www.comite78-handball.org> email : 5878000@ffhandball.net

Assemblée générale 2017

TABLE DES MATIÈRES

1. ORDRE DU JOUR.....	3
2. APPEL DES DELEGUES.....	4
3. PV AG DU 17 JUIN 2016 A MANTES LA VILLE	5
4. PV AG ELECTIVE DU 28 JANVIER 2017 A BOIS D ARCY	11
5. RAPPORT MORAL ET FINANCIER	14
RAPPORT MORAL.....	14
RAPPORT FINANCIER.....	15
6. RAPPORTS DES COMMISSIONS.....	31
Commission d'Arbitrage.....	31
Commission des Jeunes Arbitres	32
Commission d'Organisation des Compétitions	36
Commission Informatique et Communication.....	37
Commission de Discipline.....	37
Commission des Réclamations et Litiges.....	38
Commission des Statuts et Règlements	38
Commission Technique.....	39
7. VŒUX DES COMMISSIONS.....	43
Vœu n°1 – Arbitrage et jeunes arbitres – Participation des clubs.....	43
Vœu n°2 – Arbitrage - Indemnités arbitrage.....	43
Vœu n°3 – Article 36 : Catégories d'âges	44
Vœux n°4 – COC : Mise à jour des règlements particuliers de la COC 78	45
Vœu n°4AM – COC – Obligation du nombre de jeunes sur les équipes réserves en pré-région	46
Vœu n°4AF – COC – Obligation du nombre de jeunes sur les équipes réserves en pré-région.....	47
Vœu n°4B – COC – Article 92 – Suppression du règlement particulier	47
Vœu n°4C – COC – HORAIRES DES RENCONTRES.....	48
Vœu n°4D – COC – Participation des joueurs aux délayages pré-région.....	50
Vœu n°5 – COC : Modification des règlements particuliers de la coupe, qui devient COUPE et CHALLENGE des Yvelines	51
Vœu n°6 – Statut et règlement : Nettoyage et simplification des textes	55
Vœux n°7 – Technique : projets 2017/2018.....	63
8. VOTE DU BUDGET	66
9. COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMNISTATION.....	68
10. INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES	69
11. REMISE DES RECOMPENSES.....	70
12. FINALES DE LA COUPE DES YVELINES 2017	71

1. ORDRE DU JOUR

1. Appel des délégués

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2016 à Mantes la ville

3. Adoption du procès-verbal de l'AG électorale du 28 janvier 2017 à Bois d'Arcy

4. Rapports moral et financier

5. Rapports des commissions

- Commission d'Arbitrage
- Commission des Jeunes Arbitres
- Commission d'Organisation des Compétitions
- Commission Informatique et Communication
- Commission de Discipline
- Commission des Réclamations et Litiges
- Commission des Statuts et Règlements
- Commission Technique

6. Examen des vœux

7. Vote du budget

8. Cooptation d'un nouveau membre au conseil d'administration du comité

9. Infos diverses

10. Remises des récompenses

2. APPEL DES DELEGUES



3.PV AG DU 17 JUIN 2016 A MANTES LA VILLE

Le Président du Comité, Patrick CHEHAB ouvre la séance et remercie de leur présence : les représentants de Mantes la Ville, Mme MAHE, seconde adjointe, Mr GHYS, adjoint chargé des Sports et de la vie associative et Mr Eric BOISTEAU, directeur des sports. Les représentants de la DDOS 78 : Mme Sylvie PASCALE-LAGARRIGUE (Inspectrice Jeunesse et Sports), Mr Luc MISEREY (DDOS chargé du Handball), Mme DAFFIS représentant le CDOS 78 et directrice UNSS, Mr Georges POTARD , président de la ligue PIFO.

Membres du Conseil d'administration présents : Mmes S. ROUSSEAU, A. SCHOHN, R. VESPUCE, Mrs J.LAUX, B. JACQUART, P. THELOHAN, P. ROSSI, P. FOLLIOT, N. BOURSIER, L. MOMET, P. CHEHAB

19h : Appel des Délégués Quorum nécessaire en voix : 101,5 et en clubs : 20

Le quorum étant atteint (167 sur 203 voix et 31 sur 40 clubs), l'Assemblée Générale peut donc délibérer valablement. Début de l'Assemblée Générale à 19h30

Ordre du jour :

1. Remise des récompenses
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2015
3. Rapport d'activités 2015/2016
4. Rapports des commissions: bilan, projet, questions, vote
5. Questions diverses

1 - Remise des récompenses

Bruno JACQUART (président de la COC) remet les récompenses aux équipes championnes des Yvelines.

Pascal THELOHAN (Président de la CDA) assisté de Séverine BOUHOURS remet les récompenses aux arbitres (jeunes et adultes).

Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, les personnalités de Mantes la Ville et Mr Laurent VACHET (Sté Hand-Expert, Equipementier partenaire du Comité) remettent les récompenses aux dirigeants méritants : Mmes NAVEAU, SION, Mrs BRIAULT, PIETTE, PREIRA, TENDERO, CRETON, GRASLAND (médaillon de bronze) et ROSSI (médaillon d'Or) ainsi qu'au club de CONFLANS pour son accession en Nationale 1 féminine.

2 - Compte rendu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2016

Le compte rendu a été envoyé aux clubs, aucun commentaire sur le compte-rendu. Le compte rendu du procès-verbal est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix)

3 - Compte rendu d'activités 2015/2016

Le Président commente très brièvement celui-ci, notamment l'évolution des licenciés, notamment féminines (près de 26% de nos 7200 licenciés), qui nécessitera une mise en conformité de nos statuts.

Question de Versailles (Frédéric BADIN) : Quand seront modifiés les statuts ?

Réponse : Les statuts seront modifiés pendant les congés et proposés en AGE courant octobre 2016

• Bilan Arbitrage

Question de Beynes : où en sont les labels « Ecole d'Arbitrage »

Réponse : en cours de finalisation par la Commission fédérale, et sûrement en Septembre.

Pas d'autre question.

- **Bilan Technique**

Pas de question.

- **Bilan Financier 2015**

Les charges (dépenses): au global, prévision : 452.468€ / Réalisé : 455.907€, soit +0,7%

Les produits (recettes) : au global, prévision : 452.468€ / Réalisé : 465.937€, soit +2,9%

L'exercice est positif : +10.029€, tenant compte de la subvention emploi CNDS 2015 de 10 000 €, non prévue à l'AG de juin 2015, puis demandée et accordée en nov. 2015. Sans cette subvention, le bilan aurait été à l'équilibre (+29€)

Pas de question.

Le bilan est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix)

4 - Projet Financier 2016

Le trésorier Jean Laux commente le budget 2016. Le résultat prévisionnel est déficitaire (12 516€), moins élevé que la présentation faite lors de l'AG 2015 (28 000€), en raison, principalement d'une subvention CNDS emploi 2016 de 10 000€.

Ce déficit sera pris, exceptionnellement, sur les fonds propres du Comité, sans demande auprès des clubs, conformément à l'engagement pris lors de l'AG 2015. Néanmoins, il faudra rester vigilant sur nos dépenses.

Question de Limay : Dans quelle rubrique sont inscrits les fonds propres ?

Réponse du président : dans la rubrique « Fonds Associatif et réserves » du bilan de l'expert-comptable.

Questions Beynes : S'il y a un déficit 2017, le Comité prendra aussi dans les fonds propres ?

Réponse du trésorier : Non, car en 2017, l'affaire des copieurs sera soldé ; nous n'aurons plus les frais de départ en retraite et de cumul d'emploi.

Le trésorier demande aux clubs de faire leurs règlements par virement, plutôt que par chèque

Le président donne des explications sur les chiffres de la saison passée et ceux de cette année.

Pas d'autre question.

Le projet financier est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix)

5 - Projet tarifs licences 2016-2017 :

Suite à la simplification des types de licences par la FFHB, la proposition de base a été établie sur la base des licenciés à la date du 29 mars 2016, en veillant que la part globale du Comité soit inchangée.

Cette proposition montre que 7 clubs verraient leur facture globale de licences en légère hausse et 33 clubs en légère baisse.

Afin de répondre à une demande de clubs, le CA vous propose la variante 1, avec une baisse de la licence dirigeante (18€ saison 2015/2016 et 12€ saison 2016/2017), comme cela avait été demandé à une précédente AG et donc un ajustement sur les autres tarifs (augmentation de 0,20 € à 0,50 €) pour compenser cette réduction.

Question de St Cyr-Fontenay : Pourquoi sur la catégorie -12 l'augmentation est de 0,50 € ?

Réponse du président : suite à la reventilation de la baisse de licence dirigeant, en arrondissant le tarif. Il n'y a plus que 4 tarifs de licence.

Question de Limay : Comment la répartition a été faite ?

Réponse du président : la répartition a été présentée, acceptée en réunion des clubs et par les membres du CA, en montrant l'incidence sur les clubs. Il est compliqué de faire un comparatif entre la situation actuelle et cette proposition, par le fait que nous avons jusqu'à présent des tarifs -9 ans, 9 et 10 ans, 11 et 12 ans à comparer avec un nouveau tarif -12 ans, les 12 ans étant dans la catégorie 12 à 16 ans.

De plus, Brigitte rappelle aux clubs qu'ils doivent vérifier les demandes de licences faites par leurs licenciés et surtout le type de licence, car cette saison il y a ~40 licences qui ne sont pas dans les bonnes catégories, notamment en handfit alors qu'il n'y a pas de section de handfit déclarée.

Réponse de LIMAY : oui, mais elles sont moins chères que la licence Loisirs.

Réponse de Brigitte : Mais on ne peut pas jouer en « Loisirs » avec cette licence.

Question de CA Mantes : Les problèmes de catégorie sont-ils en lien avec ceux de Gesthand ?

Réponse de Brigitte : non, mais il faudra être plus vigilant en début de saison lors de la validation par le club.

Concernant l'assurance facultative (I.A.), le montant de la saison 2016/2017 est en baisse (2,08€ au lieu de 3,05€ pour les adultes). Il est fortement conseillé de la prendre, en cas d'accident (2,08€ pour être couvert 12 mois de pratique).

Le projet de tarif des licences (variante 1) est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix)

Les autres tarifs du Comité 2016 sont identiques à ceux de 2015.

Pas d'autre question.

6 - CMCD

Bilan : Audrey Schohn commente son compte rendu et indique qu'un club évite la relégation grâce à ses points CMCD et qu'un autre est relégué en raison de points CMCD insuffisants.

Pas de question.

Projet : Mises à jour dans le règlement :

- Rajouter la date du 15 mai pour l'attribution du technicien à une équipe (fille ou garçon) dans le cas d'un manque de technicien
- Rajouter la date du 31 décembre pour déclarer les JA avec possibilité de rajouter des jeunes après, à condition d'avoir fait la déclaration avant

Question du CA Mantes (N. Bousier) : Que deviendra la CMCD arbitres région pour la saison 2017/2018 ?

Réponse : c'est en cours d'étude dans le cadre de la fusion des 2 ligues PIFO et IFE

Le projet d'ajout des 2 dates est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix)

7- COC

Bilan : Pas de commentaire et de question. Il est soumis au vote : adopté à l'unanimité. (167 voix)

Pour la saison prochaine, les clubs recevront un livret récapitulatif des règles.

Projet 1 : mise à jour de l'article 92 « situation particulières relatives à l'arbitrage » (un dirigeant n'a pas le droit d'arbitrer) Aucun commentaire sur le projet. Il est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix)

Projet 2 : mise à jour de l'article 98.6 officiels de bancs ou de tables. Ajout du règlement fédéral dans nos règlements particuliers.

Question de Beynes : Peut-on le constater sur FDME ?

Réponse de B. Jacquart : Oui, il y a une alerte lors de l'ouverture de la feuille de table et une lors des signatures. Mais nous vous rappelons qu'il y a un bouton « VERT- VERIFICATION » qui permet de déceler certaines anomalies. Les FDME sont vérifiées toutes les semaines et un avertissement est envoyé au club.

Le projet 2 est soumis au vote :

Nombre de clubs : 31 Clubs représentant 167 voix

Nombre de voix exprimées : 167 Pour : 161 Absentions : 00 Contre : 6 Le Projet 2 est adopté

Projet 3 : Championnat -11 ans masc et fém. But fille compte double, les buts marqués par des filles (nées en 2006 jusqu'à 2008) valent 2 points. Précision : sauf pour la séance de tirs aux buts (jet de 7m).

Question de Versailles (F. Badin) : Pourquoi mettre 2 buts pour les filles car certains clubs ne jouent pas le jeu ?

Réponse de B. Jacquart : Nous pouvons revenir à 1 but par joueuse mais nous reparlerons de cela dans les vœux de clubs. Le projet 3 est soumis au vote : adopté à l'unanimité (167 voix), sauf si la proposition (vœu) de revenir à 1 but est adoptée.

Info : concernant la fonction d'un responsable de salle, voir l'article 88.1 du règlement fédéral.

8 - Commission Discipline

Bilan : Augmentation du nombre de dossiers (69 dossiers). Philippe Rossi informe l'assemblée que le compte rendu qui a été publié n'est plus à jour car depuis il y a eu 2 commissions les 9 et 23 mai et le 13 juin 2016 et 1 commission est à venir le 27 juin ; ce qui fera un total de 69 dossiers étudiés.

Reste une nouvelle commission le 27/6/2016.

1. 15 incidents sur rencontres +16F
2. 28 incidents sur rencontres +16M
3. 3 incidents sur rencontres -15M
4. 3 incidents sur rencontres -17F
5. 20 incidents sur rencontres -17M

Philippe fait remarquer à l'assemblée qu'il y a de plus en plus d'incivilités du public

Intervention du CA Mantes (L. Garcia) : Rien n'a été fait auprès des présidents de club avec la CDA/CDJA et la discipline afin de parler de ce sujet pour trouver des solutions en faisant des tables rondes.

Sujet à débattre en réunion de clubs, courant octobre 2016

9 - Commission Réclamations et Litiges

Patrice Folliot précise qu'il y a eu plus de dossiers (6) cette saison et reste à la disposition des clubs.

10 - Question diverse : « vœux »

Proposition faite par le club de Conflans

1. Suppression de sous classement des filles 1ère année -13 pour les clubs possédant une équipe engagée en championnat en -13 féminines.
2. Suppression des buts marqués par des filles valant 2 points pour les clubs possédant une équipe féminine engagée en championnat -11 Féminines

Bruno Jacquart : le sous classement est toujours autorisé mais sous contrôle

Question CA Mantes (L. Garcia) : tous les buts devraient être à 1 point et propose de revoir à 1 but pour toutes les féminines. La COC soumet la proposition de la suppression des 2 buts pour les féminines dans un championnat mixte.

Le vœu est soumis au vote :

Nombre de clubs : 31 Clubs représentant 167 voix

Nombre de voix exprimées : 163. Pour : 161 Absentions : 4 Contre : 0. Le Vœu est adopté

Nota : tout jeune non autorisé surclassé et sousclassé verra son équipe pénalisée.

Question Versailles : Attention, lors de l'AG fédérale de Nancy, il a été décidé qu'il n'y aurait plus que 3 années d'âge, donc il n'y aurait plus de surclassement.

Réponse : Après vérification dans les projets de la FFHB, il sera toujours possible au plus bas niveau territorial d'avoir 4 années d'âges par catégorie, mais ATTENTION cela ne sera pas possible au NIVEAU REGIONAL.

Proposition faite par le club de Trappes. Sujet débattu avec le président du club. A étudier dans le cas de création de clubs. Cette proposition n'est pas soumise à l'AG

Intervention de Mme Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE (DDCS 78) :

- Présentation et intervention de Luc MISEREY, conseiller des sports collectifs, sur la démarche de l'Esprit Sportif Partagé dans les Yvelines, sur l'accompagnement proposé par la DDCS 78
- Déménagement de la DDCS à la préfecture des Yvelines, depuis le 1er février 2016
- Remerciements aux bénévoles du handball (développement des licenciés, notamment féminines) que l'on peut récompenser par une médaille Jeunesse et Sports
- CNDS : on arrive à la fin de l'olympiade avec une forte implication sur le volet emploi (financement, service civique, accompagnement). L'orientation est de plus en plus marquée vers les quartiers en difficulté, les zones rurales à revitaliser et le développement de la pratique pour tous
- Handfit (Sport santé) : possibilité de nouveaux licenciés, en partenariat avec des entreprises, avec nécessité de passer le diplôme handfit
- Il est intéressant d'avoir des données statistiques homme/femme dans toutes les commissions
- Le Comité est là pour accompagner les clubs, notamment dans les animations du Mondial 2017 en France et plus tard l'Euro féminin 2018 en France, à partir des forums de septembre
- Il est important de se rapprocher du milieu scolaire (UNSS, USEP, ...)
- Rappel : l'alcool est interdit dans les enceintes sportives. Il est demandé aux responsables de club d'être particulièrement vigilants, sous peine d'amendes

Question CA Mantes : A quand un statut du responsable de salle ?

Réponse : la demande sera remontée à la FFHB

Intervention de Luc Miserey précisant l'existence d'un référent dans chaque commissariat pour les problèmes d'incivilités dans nos salles.

Le Président du Comité clôture l'AG (~22h30) et remercie les participants de leur participation.

L'AG se termine par un discours du Président, accompagné de Patrice FOLLIO, pour le départ en retraite de Brigitte (le 30 septembre 2016), une remise de cadeaux par Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE (représentant la FFHB), suivi d'un pot de départ.

Liste des clubs présents à l'Assemblée Générale 2016 à Mantes la Ville

Nb de voix Mandat

1. AS MANTES	6	26. VERNOUILLET	6
2. CA MANTES	5	27. HBC CONFLANS	9
3. CLOC ACHERES	7	28. GUYANCOURT HB	5
4. HBC BEYNES	5	29. CSM ROSNY	2
5. CSM AUBERGENVILLE	3 *	30. AHB LES MUREAUX	5
6. AS BONNIERES	5	31. LIMAY HC 78	4
7. AS BOUGIVAL	3		
8. CS CELLOIS	4 *	31 clubs 167 voix (7 procurations)	
9. LE CHESNAY	8	Fin du compte-rendu.	
10. LES CLAYES	6 *		
11. ST CYR-FONTENAY HB	6		
12. CO GARGENVILLE	4		
13. US HOUDAN	5 *		
14. AS LOUVECIENNES	4		
15. ELANCOURT-MAUREPAS HB	7 *		
16. AS MONTIGNY	8 *		
17. PLAISIR HBC	7		
18. AS POISSY	7 *		
19. RAMBOUILLET SPORTS	5		
20. ST ARNOULT	2		
21. HBC VELIZY	6		
22. VERSAILLES HBC	7		
23. LE PERRAY	3		
24. Entente SOH/USV	8		
25. TRIEL HBC	5		

4. PV AG ELECTIVE DU 28 JANVIER 2017 A BOIS D ARCY

Ordre du jour :

- Validation du CR de l'AGE du 10 décembre 2016, concernant la modification des statuts et du règlement intérieur du Comité.
- Election du nouveau conseil d'administration, du bureau directeur, des présidents de commission.
- Election de 2 personnes (1 homme et 1 femme) devant représenter le comité de handball des Yvelines au sein du conseil d'administration de la nouvelle ligue Ile de France.

9h30 : Appel des délégués - Quorum nécessaire en voix : 101,5 et en clubs : 20 - Le quorum étant atteint (146 sur 203 voix et 26 sur 40 clubs), l'Assemblée Générale peut donc délibérer valablement.

Membres du conseil d'administration présents : Mesdames ROUSSEAU, S. MARTIN, A. SCHOHN, Messieurs P. CHEHAB, P.ROSSI, M.ERARD, L. MOMET, N. BOURSIER.

Le Président du Comité ouvre la réunion (10h00) et remercie les participants pour leur présence.

1- Validation du CR de l'AGE du 10 décembre 2016

Les clubs votent à main levée pour valider le compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire du samedi 10 décembre 2016. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

2- Procédure de vote pour l'élection du CA et du binôme

Monsieur Patrick CHEHAB explique la procédure pour voter : chaque représentant de club (Président ou personne mandatée) sera appelé à retirer 2 enveloppes contenant le nombre de bulletins correspondant aux voix attribuées par club (nombre de voix à l'AG de juin 2016) pour :

- le vote n°1 (choix de la liste du nouveau conseil d'administration)
- le vote n°2 (choix du binôme pour la ligue)

Les bulletins des votes n°1 et 2 seront à déposer (avec l'enveloppe), ensemble, dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement s'effectuera en séparant les bulletins du vote n°1 de ceux du vote n°2. Seuls, les bulletins dans les enveloppes seront comptabilisés. Les représentants des clubs sont appelés à voter.

3- Résultats des votes concernant la liste des nouveaux membres du CA :

Liste : 139 voix - Nul : 0 - Abstention : 7

La liste « Les Yvelines Terre de Handball » est élue

4- Résultats des votes concernant le binôme devant représenter le comité des Yvelines au sein du conseil d'administration de la nouvelle ligue Ile de France :

Liste : 137 voix - Nul : 0 - Abstention : 9

Le Binôme SCHOHN Audrey et LEVET Pierre-Olivier est élu

Le président du CA MANTES-LA-VILLE intervient, en demandant que l'on note sur le compte-rendu le fait qu'il s'interroge sur la façon dont Monsieur Bruno JACQUART a obtenu les adresses mails personnelles des licenciés, pour l'envoi de son courrier sur son éventuelle candidature. Il indique que ses licenciés ont été choqués du contenu reçu par mail, aussi bien sur la forme que sur le fond. Monsieur Clément RAINGEARD indique qu'une réponse lui a été faite, mais qu'il est peut-être temps de revenir à l'apaisement sur le sujet.

Postérieurement au vote, les membres de la liste élue se sont brièvement retirés pour élire le bureau directeur et les présidents de commission avant de les présenter à l'assemblée.

5- Présentation de la liste du nouveau conseil d'administration

Le nouveau président, Monsieur Frédéric BADIN, présente alors la nouvelle liste du conseil d'administration. Il remercie les personnes ayant travaillé au CA et dans les commissions jusqu'à ce jour.

Nom	Prénom	BD	Président de commission	Membre commission	Autre membre
BADIN	FREDERIC	Président			
BLANCHET	DAMIEN		Arbitrage		
BOSSUET	PASCAL			Membre communication et internet	
BOURSIER	NICOLAS			Membre CDJA / discipline	
CHERENCEY	LAURENCE		Réclamation et litiges		
FOLLIOT	AMELIE			Membre CDA	
FRANCISCO	GAELE	Vice-présidente	Statuts et réglementation		
GARRIGUET	VICTOR	Vice trésorier		Membre technique et développement	
LE COUSTOUR	PHILIPPE				Membre conseiller aux salariés
LESECQ	BRIGITTE				Membre conseiller des relations et aides aux clubs
LE TRIONNAIRE	LAURENT			Membre discipline /statut & règlement	
LEVET	PIERRE-OLIVIER	Trésorier			
MARTIN	SANDRINE		Jeunes arbitres		
MOMET	LAURENT		Technique et développement		
PETIT	CHRISTINE	Secrétaire			
RAINGEARD	CLEMENT		Discipline		
ROYER	FABIEN	Vice-secrétaire	Communication et informatique		
SCHOHN	AUDREY		Organisation des compétitions		

Le nouveau Président demande aux Clubs de se mobiliser pour le grand évènement dans notre département, le match d'Issy-les-Moulineaux / Brest, le 25 mars 2017 à 18h au Vélodrome de Saint Quentin en Yvelines.

Il expose ensuite les idées et envies des futures commissions et annonce également que le premier CA devrait se tenir mi-février, à priori le 18 février 2017. A la question d'un club, il répond également que le CA prend la direction du comité dès ce jour.

Le diaporama présenté sur la nouvelle liste du conseil d'administration sera envoyé aux clubs, comme proposé par le club des Clayes.

Monsieur Georges POTARD prend la parole en remerciant Monsieur Patrick CHEHAB et les membres du CA. Madame Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE prend également la parole en se présentant (DDCS), et en indiquant que la campagne CNDs prendra fin le 14 mars 2017, qu'il y aura des portes ouvertes les 2, 7 et 28 février 2017 et remercie également Monsieur Patrick CHEHAB et les membres du CA.

L'assemblée générale électorale est clôturée à 11h25.

Liste des clubs présents à l'AG Elective du 28 janvier 2017 à Bois d'Arcy

	Nb de voix	Mandat
1. AS MANTES	6	*
2. CA MANTES	5	
3. CLOC ACHERES	7	
4. HBC BEYNES	5	
5. AS BONNIERES	5	*
6. AS BOUGIVAL	3	
7. CELLOIS HB		sans mandat
8. LE CHESNAY	8	
9. LES CLAYES	6	
10. US HOUDAN	5	
11. ELANCOURT-MAUREPAS HB	7	
12. AS MONTIGNY	8	*
13. PLAISIR HBC	7	
14. AS POISSY	7	
15. RAMBOUILLET SPORTS	5	
16. HBC VELIZY	6	*
17. VERSAILLES HBC	7	
18. LE PECQ	5	
19. SOH/USV-C	8	
20. VOISINS	6	
21. HBC CONFLANS	9	
22. GUYANCOURT HB	5	*
23. TRAPPES	3	
24. AHB LES MUREAUX	5	*
25. ST GERMAIN	4	
26. LIMAY	4	

26 clubs

146 voix

(6 procurations)

Clubs absents non représentés : AUBERGENVILLE – BUC – SY CYR FONTENAY – GARGENVILLE – BOIS D'ARCY – LOUVECIENNES – MAISONS LAFFITTE – ST ARNOULT – LE PERRAY – TRIEL – VERNOUILLET – MAULE – ROSNY – SARTROUVILLE

Fin du compte-rendu.

5. RAPPORT MORAL ET FINANCIER

RAPPORT MORAL

Notre dernière assemblée générale remonte au week-end où notre équipe nationale a conquis sa sixième étoile de championne du monde... Cela paraît si loin et si proche en même temps !!!

Quel chemin parcouru depuis ce 28 janvier 2017 ! Toute notre équipe n'a pas chômé mais il reste pourtant tant de choses à faire ! Tout d'abord, je veux remercier tous les membres du CA et toutes les personnes qui se sont investis dans les différentes commissions. Si le comité a pu continuer à voguer sans trop de problèmes, nous le devons à tous ces bénévoles qui se sont impliqués dans la vie de notre instance en un temps record. Un grand merci également à nos salariés qui se sont adaptés et qui s'adaptent encore aux changements que nous leur proposons. Enfin, un autre remerciement à l'ancien CA qui a assuré la moitié de la saison et qui nous a transmis la grande majorité des dossiers en toute transparence.

Pour revenir à ce mondial 2017 en France, cela a été un grand moment de fête pour le handball national et une réussite populaire. Les mérites en reviennent en premier lieu au comité d'organisation, mais chacun dans son club doit également être fier du travail accompli. En effet, les clubs, c'est par là où tout commence et c'est grâce à votre action au quotidien que le handball continue de grandir encore et encore !!! D'ailleurs la « presque » barre des 8 000 licenciés, 7962 exactement, c'est bien grâce à votre travail que nous l'avons atteinte !!

Pourtant, nous connaissons les difficultés des clubs : manque de dirigeants, d'encadrements, de créneaux, de ressources financières. La volonté du comité est d'être au plus proche des clubs et de vous aider. L'idée de la création des bassins vient de là : être plus proche de vous pour être plus à l'écoute. A partir de la rentrée de septembre, nous essaierons de venir à votre rencontre pour voir ce que le comité peut vous apporter. Mais comme je vous l'ai déjà dit, n'hésitez pas à nous solliciter, nous sommes là pour vous aider.

En septembre, nous rentrerons de plein pied dans la nouvelle ligue Ile de France, une nouvelle histoire s'ouvre, à nous d'être prêts pour ce grand changement. Nos clubs régionaux seront les premiers concernés car ils seront confrontés rapidement à des équipes de l'ancienne LIFE. Nous leur souhaitons bonne chance dans cette nouvelle aventure ainsi qu'à nos deux accédants des Yvelines en région. Un autre club va connaître de nouvelles aventures au niveau national, c'est Plaisir, champion de Prénationale PIFO (le tout dernier de l'histoire), qui rejoindra Le Chesnay en Nationale 3 masculine, alors que nos deux représentantes féminines Conflans et Montigny évolueront en Nationale 2 la saison prochaine, nous leur souhaitons à tous les 4 « bon vent », en espérant que nos meilleurs jeunes Yvelinois pourront venir renforcer ces équipes.

Un grand bravo également à nos arbitres et jeunes arbitres qui accèdent à des niveaux supérieurs, ou passent des caps importants dans leur parcours. La CDJA et la CDA sont fiers de vous mais le comité aussi !

Un grand merci également à tous ceux qui prennent de leur temps pour se former dans les différentes sessions proposées par le comité ou la ligue (et parfois ça prend beaucoup de temps !!) afin de mieux encadrer nos jeunes pousses. C'est aussi grâce à des meilleurs entraîneurs et dirigeants que nous assurerons le développement du handball de demain.

La fin de saison 2017/2018 nous amènera rapidement sur l'Euro 2018 féminin en France, cela paraît si loin, mais cela est si proche ! Nous devons encore nous mobiliser pour ce grand événement du handball féminin en France !

D'ici là, nous aurons profité de vacances bien méritées, bonne assemblée générale à tous !

Frédéric BADIN - Président

RAPPORT FINANCIER

La situation financière du comité est saine.

Son modèle économique garantit sa pérennité.

Le comité n'a pas de dépendance vis-à-vis de banques ou d'organismes financiers et autofinance son activité.

Les dettes, bien qu'en augmentation par rapport à l'an dernier, restent à un niveau très satisfaisant au regard du volume d'activité

Ces dernières, tout comme le passif latent généré par l'emploi de salariés seraient entièrement couverts par les disponibilités et le recouvrement des créances en cas d'arrêt de l'activité.

Les réserves s'élèvent désormais à 67k€ suite à l'allocation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 (10k€).

L'année 2016 clôt un exercice de nouveau bénéficiaire (11k€).

L'augmentation des revenus est expliquée par 3 phénomènes :

- L'effet volume (hausse du nombre de licenciés)
- L'effet prix (hausse tarifs)
- L'effet « triangle » sur les licences (anticipation partielle des revenus par rapport aux charges)

Pas de variation significative du niveau de subvention.

Cette hausse a permis notamment d'amortir les 2 principales augmentations de charges :

- La hausse du coût des licences
- La hausse du poste frais de personnel lié principalement au doublon de poste sur 9 mois de 2016 pour préparer le départ en retraite d'une salariée.

Les charges exceptionnelles sont dues à des régularisations sur exercices antérieurs et au litige avec la société Xerox.

Comme les années précédentes, nous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2016 aux réserves.

Pierre-Olivier LEVET – Trésorier



C.D.H.Y ASSOCIATION

AGS 2

Euros

Sommaire

DESIGNATION	PAGES
Documents de synthèse	
Bilan	19
Compte de résultat	21
Détail des postes	
Actif	24
Immobilisations	24
Créances	24
Divers	24
Comptes de régularisation actif	25
Passif	25
Fonds associatifs et réserves	25
Dettes	25
Compte de résultat	26
Produits d'exploitation	26
Charges d'exploitation	27
Produits financiers	29
Produits exceptionnels	29
Charges exceptionnelles	30



DOCUMENTS DE SYNTHESE

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF			Exercice N, clos le :		31/12/2016	31/12/2015
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	837	837		
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	4 384 21 433	4 384 21 433		76
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations grevées de droit				
		Immobilisations en-cours				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations				
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
Total (I)			3 635		3 635	3 635
			30 290	26 655	3 635	3 710
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Avances et acomptes versés				
	CRÉANCES (3)	Usagers et comptes rattachés	27 137		27 137	36 037
		Comptes affiliés	31		31	150
		Autres créances				
	DIVERS	V.M.P				
		Instruments de trésorerie				
			126 950		126 950	96 706
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)					1 017
	Total (II)		154 118		154 118	133 909
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
	Primes de remboursement d'obligations (IV)					
	Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL GENERAL (I à V)		184 408	26 655	157 753	137 619
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an	
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents				
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
		Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

		31/12/2016	31/12/2015
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	36 735	36 735
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	67 328	57 298
	Report à nouveau	11 543	10 030
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
Total (I)		115 605	104 063
FONDS DEBES	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur autres ressources		
Total (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	20 662	3 941
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 485	24 415
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 200
Compte régul.	Produits constatés d'avance (1)		
Total (IV)		42 148	33 556
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I à V)		157 753	137 619
Engagements donnés			
Renvois	(1) Dont à plus d'un an		
	Dont à moins d'un an	42 148	33 556
(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques			

COMPTE DE RESULTAT

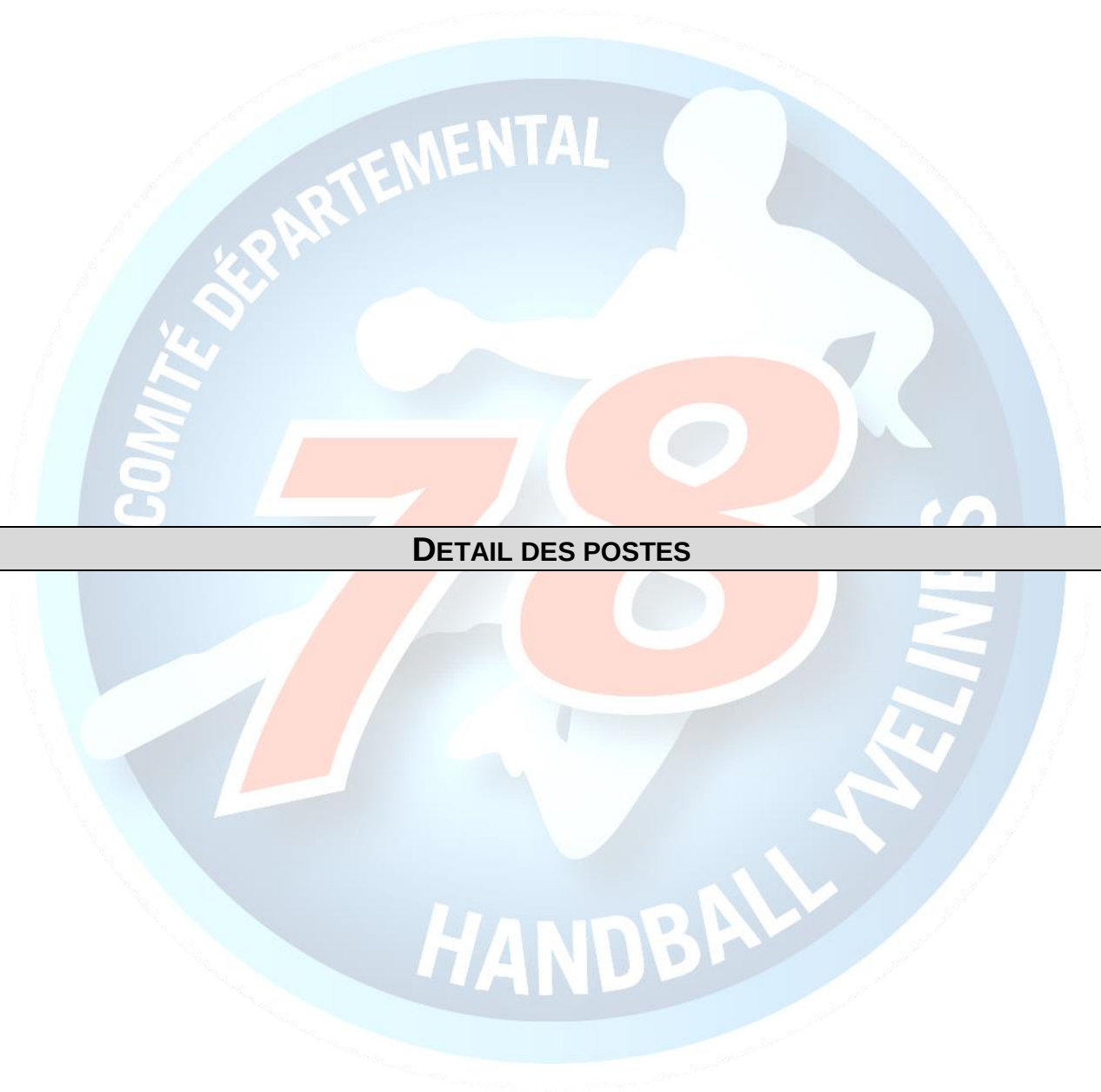
				31/12/2016	31/12/2015
Nombre de mois de la période				12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 - France	2 - Exportation	Total	Total
	Ventes de marchandises	321 540		321 540	296 198
	Production vendue				
	biens				
	services	107 556		107 556	101 386
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)	429 095		429 095	397 583
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			62 109	61 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 918	2 007
CHARGES D'EXPLOITATION	Cotisations				
	Dons				
	Legs et donations				
	Autres produits			99	264
	Total des produits d'exploitation (1) (I)			493 221	460 855
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			188 711	181 324
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)			330	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes (3)			133 618	146 106
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts, taxes et versements assimilés			1 959	1 473
	Salaires et traitements			115 893	90 051
	Charges sociales			39 791	32 059
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			76	151
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations				
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			3 975	43
	Total des charges d'exploitation (2) (II)			484 352	451 207
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				8 870	9 648
OPÉRATIONS EN COMMUN	Excédent attribué ou déficit transféré	(III)			
	Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés			382	382
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				382	382
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
	Intérêts et charges assimilées				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)					
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				382	382
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				9 251	10 030

COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 844	4 701
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 200	
	Total des produits exceptionnels (VII)	11 044	4 701
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 844	4 701
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 909	
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	8 753	4 701
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		2 291	
(IX)	Impôts sur les bénéfices		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)		504 647	465 938
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)		493 104	455 908
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)		11 543	10 030

Renvois	(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont crédit bail mobilier		
		Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Produits	Bénévolats					
	Prestations	en	nature			
	Dons en nature			Total		
Charges	Secours en nature					
	Mise à disposition gratuite de biens et services					
	Personnel Bénévole			Total		



DETAIL DES POSTES

Immobilisations

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES			
205000	CONCESSIONS BREVETS LICENCES	837	837
280500	AMORTISSEMENT CONCESSION & DROIT SIMILAIRE	-837	-837
	Total	0	0
INST. TECHNIQUE MAT. OUTILLAGE			
215100	MATERIELS AUDIOVISUEL	4 384	4 384
281510	AMORTISSEMENT MAT AUDIOVISUEL	-4 384	-4 384
	Total	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
218100	INSTAL AGENC AMÉNAG DIVERS	4 851	4 851
218300	MATÉRIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	12 190	12 190
218400	MOBILIER	4 393	4 393
281810	AMORTISSEMENT AGENC AMÉNAG DIVERS	-4 851	-4 775
281830	AMORTISSEMENT MATÉRIEL DE BUREAU	-12 190	-12 190
281840	AMORTISSEMENT MOBILIER	-4 393	-4 393
	Total	0	76
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
275100	DEPOTS	3 635	3 635
	Total	3 635	3 635
Total Immobilisations		3 635	3 710

Créances

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015
USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS			
411	Usagers et comptes rattachés	27 137	36 037
	Total	27 137	36 037
AUTRES CRÉANCES			
421000	PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DUES	31	150
	Total	31	150
Total Créances		27 168	36 186

Divers

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015
DISPONIBILITÉS			
512100	CIC	31 232	28 886
514000	CHEQUES POSTAUX		543
517200	CIC LIVRET	95 396	67 014
530000	CAISSE	322	262
	Total	126 950	96 706
Total Divers		126 950	96 706

Comptes de régularisation actif

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
486000	CHARGES COMPTABILISÉES D'AVANCE		1 017
	Total		1 017
Total Comptes de régularisation actif			1 017

Fonds associatifs et réserves

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE			
101000	CAPITAL INDIVIDUEL	36 735	36 735
	Total	36 735	36 735
REPORT À NOUVEAU			
110000	REPORT A NOUVEAU CRÉDIT	67 328	57 298
	Total	67 328	57 298
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
120000	Résultat de l'exercice	11 543	10 030
	Total	11 543	10 030
Total Fonds associatifs et réserves		115 605	104 063

Dettes

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS			
401	Fournisseurs	19 203	3 941
408100	FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	1 459	
	Total	20 662	3 941
DETTES FISCALES ET SOCIALES			
42	PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS	5 344	6 205
428200	DETTES PROV PI CONGÉS PAYÉS	5 344	6 205
43	SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES	14 182	16 737
431000	SÉCURITÉ SOCIALE SALARIÉS	8 989	10 759
437000	CAISSE MUTUELLE SALARIES	197	
437301	IGIRS-AGFF	1 971	2 504
437500	CHORUM	486	411
438200	CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS PAYÉS	2 540	3 063
44	ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	1 959	1 473
447130	FORMATION PROF. CONTINUE	1 959	1 473
	Total	21 485	24 415
AUTRES DETTES			
467000	CRÉDITEURS DIVERS		5 200
	Total		5 200
Total Dettes		42 148	33 556

Produits d'exploitation

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
VENTES DE MARCHANDISES FRANCE					
707000	LICENCES	320 105	295 326	24 779	8,39
707200	MATERIELS ARBITRAGE	1 315	782	533	68,20
707400	DIVERS (FEUILLES DE MATCH,...)		30	-30	-100,00
708000	DIVERS	120	60	60	100,00
Total		321 540	296 198	25 342	8,56
PRODUCTION VENDUE SERVICES FRANCE					
706110	AFFILIATIONS 78 CLUBS + DOC.	25 527	25 598	-71	-0,28
706115	ENGAG. COUPE DE FRANCE M+F	1 600	1 700	-100	-5,88
706120	ENGAG. EQUIPES LOISIRS	2 800	3 193	-393	-12,31
706130	ENGAG. CHAMP. EQU. ADULTES M	9 920	9 300	620	6,67
706131	ENGAG. CHAMP. EQUIPES ADULTES F	3 565	3 450	115	3,33
706135	ENGAG. CHAMP. EQUIPES JEUNES M+F	9 581	7 850	1 731	22,05
706136	ENGAG. CHAMP. EQUIPES JEUNES F	3 644	2 589	1 055	40,75
706137	ENGAG. CHAMP. EQUIPES JEUNES MIXTES	4 185	4 261	-76	-1,78
706140	ENGAG. COUPE 78 ADULTES + JEUNES	6 910	7 175	-265	-3,69
706210	GRAND PRIX CONSEIL GEN. 78	1 375	1 100	275	25,00
706220	INTERDEPARTEMENTAUX (REPAS)	881	888	-7	-0,79
706230	BULLETIN HEBDOMADAIRE		966	-966	-100,00
706250	STAGE SELECTIONS 78	3 000	3 120	-120	-3,85
706310	AMENDES COMPETITIONS	15 390	11 013	4 378	39,75
706320	SANCTION DISCIPLINE	6 848	3 592	3 256	90,63
706410	FORMATIONS STAGIAIRES ANIMATEURS	6 000	6 960	-960	-13,79
706511	FORMATIONS ARBITRES STAGIAIRES		3 400	-3 400	-100,00
706513	COTISATIONS ARBITRES	3 575	3 185	390	12,24
706514	DIVERS ARBITRAGE	400	51	349	684,31
706523	COTISATIONS JA	2 355	1 995	360	18,05
Total		107 556	101 386	6 170	6,09
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
740100	DDCS 78 CNDS ET EMPLOI	29 000	30 000	-1 000	-3,33
740200	CONSEIL DEPART. 78	28 500	26 500	2 000	7,55
740300	FFHB	4 500	4 500	0	
740400	AUTRES	109		109	
Total		62 109	61 000	1 109	1,82
REPRISES SUR AMORT ET PROV - TRANSFERT DE CHARGES					
791000	TRANSFERT CHARGES D'EXPLOITATION	1 918	2 007	-90	-4,46
Total		1 918	2 007	-90	-4,46
AUTRES PRODUITS					
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	99	264	-165	-62,46
Total		99	264	-165	-62,46
Total Produits d'exploitation		493 221	460 855	32 366	7,02

Charges d'exploitation

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
ACHATS DE MARCHANDISES (Y COMPRIS DROITS DE DOUANE)					
607000	ACHATS DE LICENCES	188 711	181 324	7 386	4,07
	Total	188 711	181 324	7 386	4,07
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROV. (Y C. DROITS DE DOUANE)					
602000	FOURNITURES COMITE	330		330	
	Total	330		330	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES					
604	ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	21 282	38 336	-17 054	-44,48
604130	ENG. EQU. COUPE DE FRANCE	1 650	1 700	-50	-2,94
604150	RECOMP. FINALES COUPE 78 + ECOL...	74	326	-252	-77,30
604200	CHAMPIONNAT DE FRANCE COMITE	681	1 467	-786	-53,56
604210	CHAMP. FRANCE COMITE DEPLACEMENTS	2 371	5 926	-3 555	-59,99
604220	CHAMP. FRANCE COMITE HEBERGEMENT	2 284	5 061	-2 777	-54,87
604230	CHAMP. FRANCE COMITE ARBITRAGE	-15	415	-430	-103,61
604250	GRAND PRIX CONSEIL GEN. 78	2 060	1 609	451	28,04
604310	FRAIS STAGE SELECTIONS 78	4 109	10 181	-6 072	-59,64
604330	DETECTIONS	55	1 265	-1 210	-95,65
604340	EQUIPEMENTS SELECTION	364	1 198	-834	-69,61
604410	STAGE SUIVI ENCADRANTS	72	50	22	45,19
604511	STAGE SUIVI ARBITRES	1 049	2 209	-1 159	-52,49
604512	DOCUMENTATION ARBITRES		64	-64	-100,00
604514	FRAIS ARBITRAGE	1 410	1 416	-6	-0,42
604515	EQUIPEMENTS	667	377	290	76,98
604521	STAGE SUIVI JA	2 807	4 382	-1 575	-35,95
604522	DOCUMENTATION JA	1 200		1 200	
604523	ARBITRAGE JA	120		120	
604525	OPERATIONS JOURNEE JA	298	218	80	36,45
604526	FRAIS EQUIPEMENT JA	25	473	-447	-94,61
605	ACHATS DE MATÉRIEL, ÉQUIPEMENTS DE TRAVAUX	4 526	217	4 309	1 987,05
605100	MATERIELS SPORTIFS COMITE	4 526	217	4 309	1 987,05
606	ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES	2 078	3 311	-1 233	-37,24
606300	FOURNITURES DIVERS.AMENAG	22	905	-883	-97,58
606400	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 072	812	260	32,05
606410	FOURNITURES INFORMATIQUES	984	1 595	-611	-38,29
613	LOCATIONS	72 816	75 905	-3 090	-4,07
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	17 711	15 911	1 800	11,31
613510	LOCATIONS PHOTOCOPIEURS	48 485	52 742	-4 257	-8,07
613520	LOCATIONS PHASER 6180	6 620	5 932	688	11,60
613550	LOCATIONS MACHINE A AFFRANCHIR		1 320	-1 320	-100,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO-PROPRIÉTÉ	1 586	1 290	296	22,95
614000	CHAUFFAGE-ELECTRICITE	1 586	1 290	296	22,95
615	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	3 594	3 242	352	10,85
A reporter		102 288	119 059	-16 771	-14,09

Charges d'exploitation (suite)

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
<i>Report</i>		102 288	119 059	-16 771	-14,09
615100	ENTRETIEN BUREAUX	1 006	886	120	13,55
615500	ENTRETIEN SUR BIENS MOBILIERS	120	55	65	118,04
615600	MAINTENANCE-ASSISTANCE	2 468	2 302	167	7,24
616	PRIMES D'ASSURANCE	918	895	23	2,62
616000	ASSURANCES	918	895	23	2,62
622	RÉMUNÉRATIONS D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES	7 128	10 125	-2 997	-29,60
622600	HONORAIRES	4 320	4 200	120	2,86
622700	FRAIS D'ACTES CONTENTIEUX	1 843	5 183	-3 340	-64,44
622800	PROFESSION SPORT 78	965	742	223	30,05
623	PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	822	19	803	4 159,07
623400	CADEAUX A LA CLIENTELE	822	19	803	4 159,07
625	DÉPLACEMENTS, MISSIONS ET RÉCEPTIONS	10 198	6 215	3 983	64,09
625100	CTF DEPLACEMENTS 78	1 671	1 492	179	12,03
625110	CTF DEPLACEMENTS HORS 78	1 170	697	474	68,00
625150	ADS DEPLACEMENTS 78	1 563	1 660	-97	-5,84
625160	ADS DEPLACEMENTS HORS 78		150	-150	-100,00
625170	EAD (EQUIPE ARBITRAGE 78)	336	74	263	355,93
625190	DEPLACEMENTS DIRIGEANTS COMITE	464	276	188	67,91
625610	TOURNOI JF, HANDICAP, STAGES	1 841	417	1 424	341,36
625620	AIDES NOUVEAUX CLUBS UNSS	81	-471	552	-117,30
625630	PARTICIP. POLES JEUNES	457		457	
625640	FRAIS TERRITOIRE	463	670	-207	-30,89
625700	FONCTIONNEMENT COMMISSIONS, BD, CA	1 113	460	653	142,08
625710	FRAIS COMMISSIONS 78	907	790	117	14,74
625720	FRAIS AUTRES	131		131	
626	FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	8 197	6 165	2 032	32,95
626100	AFFRANCHISSEMENT	5 346	3 664	1 682	45,89
626200	TELEPHONE (FIXE ET INTERNET)	1 827	1 598	229	14,30
626300	FRAIS PORTABLES	1 024	903	121	13,45
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	278	171	107	62,91
627000	SERVICES BANCAIRES	278	171	107	62,91
628	DIVERS	195	215	-20	-9,30
628100	COTISATIONS FAIR-PLAY, CDOS, INFO J	195	215	-20	-9,30
Total		133 618	146 106	-12 488	-8,55
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS					
631300	FORMATION PROF. CONTINUE	1 959	1 473	486	32,99
Total		1 959	1 473	486	32,99
SALAIRES ET TRAITEMENTS					
641100	APPOINTEMENT DU PERSONNEL	104 970	88 141	16 829	19,09
641200	VARIATION CONGÉS A PAYER	-861	1 910	-2 771	-145,08
641400	INDEMNITÉS AVANTAGES DIVERS	11 784		11 784	
Total		115 893	90 051	25 842	28,70

Charges d'exploitation (suite)

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
CHARGES SOCIALES					
645020	VARIATION CHARGES SOCIALES S/CP	-523	927	-1 450	-156,42
645100	COTISATIONS A L'URSSAF	30 959	24 157	6 802	28,16
645150	URSSAF CHEQUES EMPLOI ASSO.		90	-90	-100,00
645200	PRÉVOYANCE MUTUELLE SALARIÉS	396	605	-209	-34,60
645301	IGIRS-AGFF		5 156	-5 156	-100,00
645302	IGIRS-AGIRC		520	-520	-100,00
645310	RETRAITE NON CADRES	6 342		6 342	
645320	RETRAITE CADRES	1 240		1 240	
645500	RETRAITE CADRES SALARIÉS	682		682	
647400	MEDECINE DU TRAVAIL	538	424	114	26,91
648000	CHARGES DIVERSES PERSONNEL	158	180	-22	-12,16
Total		39 791	32 059	7 732	24,12
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS					
681120	DOTATION AMORT IMMO CORPORELLES	76	151	-76	-49,98
Total		76	151	-76	-49,98
AUTRES CHARGES					
650000	DIVERS	328		328	
658000	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANT	3 647	43	3 603	8 307,98
Total		3 975	43	3 931	9 064,95
Total Charges d'exploitation		484 352	451 207	33 144	7,35

Produits financiers

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
AUTRES INTERÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS					
768000	PRODUITS FINANCIERS	382	382	0	-0,07
Total		382	382	0	-0,07
Total Produits financiers		382	382	0	-0,07

Produits exceptionnels

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION					
771300	DONS	1 844	4 701	-2 857	-60,77
771800	AUTRES (AIDE AUX CLUBS ...)	4 000		4 000	
Total		5 844	4 701	1 143	24,32
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL					
778000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 200		5 200	
Total		5 200		5 200	
Total Produits exceptionnels		11 044	4 701	6 343	134,95

Charges exceptionnelles

N° compte	Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION					
671300	REDUC. IMPOTS - MECENAT	1 844	4 701	-2 857	-60,77
	Total	1 844	4 701	-2 857	-60,77
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL					
678800	CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	6 909		6 909	
	Total	6 909		6 909	
Total Charges exceptionnelles		8 753	4 701	4 052	86,20



6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSION D'ARBITRAGE

Je veux tout d'abord remercier tous les membres de la Commission d'arbitrage qui apportent de leur temps pour la réussite de l'arbitrage dans les Yvelines. Je tiens également à remercier Séverine pour son aide au niveau du Comité.

Je parlerais d'un quart de saison puisque j'ai repris la présidence depuis février 2017.

Tout d'abord quelques chiffres à noter : le nombre d'arbitres renouvelés en début de saison : 52, et le nombre d'arbitres en fin de saison : 54. Ci-dessous, le suivi des rencontres désignées ou non cette saison :

WE	Nb match	lundi à jeudi	vendredi	samedi	dimanche	match non désigné	match arb dep	match arb reg
délayage pré région -15/-17	29			16	13	2	15	12
sept 10/11	36	1	2	23	10	13	15	8
sept 17/18	38		2	28	8	8	24	6
sept 24/25	30	11	1	14	4	0	21	9
oct 1/2	49	7	2	29	11	6	33	10
oct 8/9	43	2	6	26	9	2	30	11
oct 15/16	43	6	2	29	6	7	30	6
oct 22/23	34	2	5	19	8	7	16	11
oct 29/30	5			3	2		1	4
nov 5/6	27		1	21	5		14	13
nov 12/13	42			27	15	9	25	8
nov 19/20	42		5	24	13	8	27	7
nov 26/27	27	1	1	17	8		14	13
dec 3/4	44	2	2	23	17	3	28	13
dec 10/11	42	1	3	23	15	5	27	10
janv 7/31	31	8	2	12	9		15	16
fev 4/5	31		2	24	5	5	21	5
fev 25/26	51	6	2	30	13	7	34	10
mars 4/5	47	11	4	22	10	3	34	10
mars 11/12	45	3	1	28	13	6	35	4
mars 18/19	48	3	1	34	10	8	32	8
mars 25/26	46	2	5	18	21	4	31	11
avril 1/2	41	10	2	23	6	3	28	10
avril 22/23	43	2	4	28	9	2	31	10
avril 29/30	43	2	3	23	15		32	11
mai 6/7	34	4	6	21	3		18	16
mai 13/14	42	2	1	25	14	1	34	7
mai 20/21	46	6	5	21	14	2	35	9
mai-25	2	2						2
Total	1081	94	70	631	286	111	700	270
%	100	8,70	6,48	58,37	26,46	10,27	64,75	24,98

1. DESIGNATIONS

Des problèmes pour désigner les arbitres. Nos arbitres étant souvent joueurs, dirigeants, les disponibilités du samedi soir sont quelquefois difficiles à obtenir. Une utilisation de ihand pas optimum pour le moment mais qui va se généraliser pour la saison 2017/2018.

D'autre part, un fait constaté cette saison. Certains arbitres ne se déplacent pas, ils ne préviennent pas avant la rencontre et même après. La commission a fait un rappel aux bonnes pratiques, ce qui ne sera pas le cas la saison prochaine, les sanctions prévues seront mises en place.

2. SUIVIS

22 suivis sur la période de mars 2017 à la mi-mai 2017 ont été effectués (rappel : 0 sur la première partie de saison). Ils permettent de faire évoluer nos arbitres.

Un bilan sera fait sur les points récurrents afin d'axer la réunion de début de saison pour améliorer les performances et pour les prochaines formations proposées.

3. FORMATION

19 stagiaires inscrits à la formation « devenir arbitre » :

- 2 ont arrêté en cours (mutation...) - 17 convoqués à l'examen pratique – 16 présents
- 8 ont réussi l'examen théorique - 3 ont une note entre 10 et 12 et sont donc passés par le rattrapage le mardi 30 mai 2017.
- 2 stagiaires 2015-2016 ont réussi la pratique en mai 2017 et obtiennent le grade départemental.

Ceux qui ont réussi la partie théorique de cette saison seront vus rapidement en septembre/octobre 2017 pour valider la partie pratique

4. ARBITRES REGIONAUX

Pas de binôme présenté à la ligue cette saison. Un voire deux binômes seront proposés l'année prochaine en fonction des potentiels identifiés lors de notre réunion de fin de saison.

Damien BLANCHET – Président de la commission d'arbitrage

COMMISSION DES JEUNES ARBITRES

1. Formation « Juge Arbitre Jeune »

Formations théoriques et pratiques des JAJ en perfectionnement (29 jeunes arbitres en formation départementale répartis en 2 groupes)

Le stage prévu aux vacances de la toussaint a été annulé (Séverine étant en arrêt maladie).

1 stage externé de 3 jours pendant les vacances de février pour tous les jeunes arbitres départementaux à Mantes la ville.



1 stage externé de 2 jours pendant les vacances de pâques pour tous les juges arbitres jeunes départementaux à Gargenville.

Nous remercions les clubs du CA Mantes, Gargenville qui nous ont accueillis cette saison pour ces stages.

- Une trentaine de suivis de formations pratiques (match amical, tournoi, stage et coupe des Yvelines....)
- Une matinée de travail sur l'arbitrage en binôme a permis à 2 de nos binômes, Alexandra/Clara et Malo/Pierrick de travailler sur des thèmes bien précis avec, en support, les jeunes de la sélection Départementale des Yvelines. Cette matinée s'est déroulée à Mantes la Jolie.

Les regroupements et les stages ont lieu le pendant les vacances scolaires car ce sont les seuls moments où les jeunes ne jouent pas ou n'ont pas école.



2. Détection

Les 2 journées de détections à Elancourt et à Conflans ont permis de détecter plusieurs potentiels qui devraient intégrer le cursus de formation départementale la saison prochaine. Les clubs recevront début septembre 2017 une convocation au 1er regroupement de la saison 2017-2018 et devront la transmettre à leurs JAJ détectés. Les clubs sont déjà avertis de leur future intégration à cette formation départementale.



Les clubs ont reçu les axes de travail pour leur JAJ club qui ont été déterminés par les référents arbitrage des différents plateaux.

Un grand merci aux clubs d'Elancourt et Conflans pour la mise à disposition de leurs installations sur ces journées.

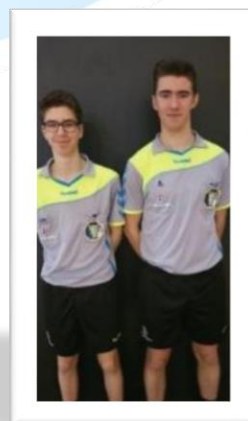
Merci à Cyril responsable de l'école d'arbitrage du club de Triel pour son aide sur ces 2 jours.

3. Etat des lieux

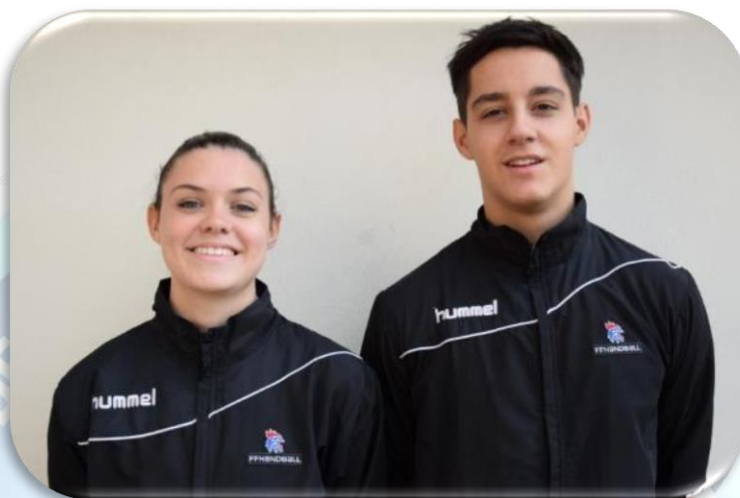
- 239 Juges arbitres jeunes référenciés officiant dans le département sur la saison 2016-2017 dont
- 47 juges arbitres jeunes JAJ Dép (dont 30 JAJ départementaux actifs en formation)
- 192 juges arbitres jeunes JAJ Club en formation club et Pré JAJ déclarés dans GestHand
- Les retours des clubs sur le niveau de l'arbitrage jeune sont plus souvent négatifs que positifs
- Les juges arbitres jeunes privilégient leur statut de joueur ce qui rend difficile la désignation départementale sur les possibilités de match à leur faire siffler
- Les désignations obligatoires d'un adulte accompagnateur rendent difficile la couverture maximale de l'ensemble des rencontres
- Les JAJ Club ne sifflent bien souvent que les 5 matchs nécessaires pour les CMCD
- 22 JAJ sur 68 des JAJ régionaux sont issus des Yvelines (32,3%)
- Les JAJ sont souvent livrés à eux-mêmes sur les matchs en club (sans accompagnateur ; source JAJ)
- 2 binômes (Bruneau Robin et Rivet Théo – SOH/USVC ainsi que Vala Mathieu et Ternat Colin-EMHB et Montigny) ont été promus en région au mois de février



- Les binômes départementaux (Deslandes Antoine et Gailler Lucas – Triel ; Gloux Malo et Bourbon Pierrick – Les Clayes et Voisins) ont officié lors du Grand Prix 2017. Suite à leurs prestations, les 4 jeunes arbitres ont été détectés pour intégrer le groupe régional la saison prochaine



- 1 Binôme (Mathieu et Colin) a participé aux IC2 féminin à Achères
- 1 Binôme (Julie et Pierre) a participé aux IC2 et IC3 Masculin à Eaubonne
- 2 Binômes ont officiés sur les finalités moins de 13 ans Régionales (Julie et Pierre ; Mathieu et Colin)
- 1 Binôme (Julie et Pierre) a été choisi par la CTJA PIFO pour représenter la Ligue PIFO au stage National de la zone sud-ouest et officieront lors des finales des inter comités championnat de France à Orléans le 3 et 4 juin 2017.



Un grand nombre de JAJ des Yvelines, de par leur travail et leur investissement, ont pu et ont eu l'honneur de représenter le territoire Pifo sur les différentes compétitions de championnat de France (Inter Comités, Championnats ...).

La CDJA et le comité sont fiers d'eux et les félicitent de leurs parcours...

4. La Journée du jeune arbitre aura lieu le Samedi 10 Juin 2017 à Elancourt

La 9ème édition de la journée du Juge Arbitre Jeune aura lieu à Elancourt le samedi 10 Juin 2017.

Nous aurons -- JAJ présents représentants -- clubs. Nous remercions le club de Elancourt/Maurepas qui accueillera cette journée. Un bilan sera diffusé prochainement sur le site du comité.

5. La Journée du jeune handballeur avec la Fondation PSG dimanche 17 décembre 2016 à Poissy

Un tournoi organisé par la fondation PSG a eu lieu le dimanche 17 Décembre 2016 à Poissy. L'occasion pour 2 de JAJ, Clara et Hugues de continuer leur travail de perfectionnement sur la technique d'arbitrage en solo. Quelques jeunes du club d'Achères ont aussi pris leurs sifflets pour soulager la lourde tâche demandée à nos 2 JAJ.

Un autre tournoi aura lieu au Camp des Loges à St Germain en laye le 18 juin 2017, le bilan sera diffusé sur le site du comité.

6. Relations CDJA 78 /CTJA PIFO

La communication avec la Commission Territoriale des jeunes arbitres s'est effectuée avec certaines difficultés, Séverine étant en arrêt les interlocuteurs du comité étaient moins réactifs. Avec le retour en Février de notre ADS, les échanges et le travail avec la CTJA ont repris progressivement.

7. Labellisation des écoles d'arbitrage

Cette saison, 14 clubs ont monté un dossier de demande de labellisation de leur école d'arbitrage :

Les labels attribués :

Association Sportive Mantaïse	3 - Bronze
Club Athlétique de Mantes-la-Ville	2 - Argent
Club Laique Omnisport de La Commune d'Achères	3 - Bronze
Union Sportive Municipale Les Clayes-sous-Bois	4 - Simple
AC St Cyr Fontenay	3 - Bronze
Union Sportive et Culturelle Maisons-Laffitte Hb	3 - Bronze
Elancourt-Maurepas Handball	2 - Argent
Association Sportive Montigny-le-Bretonneux Hb	3 - Bronze
Plaisir Handball Club	2 - Argent
Association Sportive Poissy Handball	3 - Bronze
Versailles Handball Club	3 - Bronze
So Houilles - Us Le Vésinet - Carrières Hb	4 - Simple
Triel Handball Club	3 - Bronze
HBC Conflans	3 - Bronze

Pour finir, nous souhaitons remercier tous nos bénévoles (CDJA78) et les clubs formateurs qui s'investissent dans l'encadrement de tous ces jeunes arbitres.

Cela fait quelques années que tous ces investissements portent leurs fruits !!!

Stéphane GATHERCOLE -Vice-Président CDJA

Séverine BOUHOURS - ADS –Arbitrage 78 / Responsable Formation et Détection

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

La mise en place de la nouvelle équipe a été réalisée avec succès. Nous avons mis un peu de temps à prendre nos marques dans nos nouvelles responsabilités et à réaliser les documents supports à notre fonctionnement.

Merci Frédérique et Audrey qui ont fait un travail formidable au sein du Comité cette saison et qui relancent souvent les retardataires et qui répondent à vos problèmes.

Merci également aux membres de la commission qu'ils soient de l'ancienne ou de la nouvelle: Laurence et Patrick Cherencey, Laurent Momet, Yann Brillouet, Damien Suard, Guillaume Renazé, Sébastien Nsimba, Bruno Chevreau

Je vous souhaite une très bonne saison 2017-2018

Audrey Schohn - Présidente de la COC 78

COMMISSION INFORMATIQUE ET COMMUNICATION

Cette nouvelle commission créée suite à l'AG de janvier a eu énormément de travail pour reprendre l'intégralité des informations concernant l'informatique mais également, et surtout, pour mettre en place de nouveaux outils de communication.

- Les tâches principales ont consisté à !
- organiser la commission et améliorer la communication externe du comité
- refondre l'identité du comité : Logo, Design, ...
- transformer « Les échos » en newsletter
- créer un nouveau site internet en juin avec également un album photo créé en mai.
- créer la page facebook en fonctionnement depuis février ainsi que twitter depuis mai
- gérer l'informatique interne : Stockage / Mails / Licences / Matériel et besoins
- prendre contact avec l'informatique fédérale pour proposer de travailler ensemble sur les nouveaux outils mise en place par la fédération
- rédiger le règlement de la commission

Je tiens à remercier tous les membres de la commission qui ont été, sont et seront certainement toujours très actifs pour toujours faire de plus en plus, pour améliorer la communication interne, vers les clubs et vers le public.

Pascal Bossuet, Florence Faucon, Sébastien Mancel, Vincent Mathieu, Marc Milleret, Pierre Vaillant

Fabien ROYER – Président de la commission communication et informatique

COMMISSION DE DISCIPLINE

Nous avons repris une commission très bien suivie et totalement à jour de ses dossiers.

A ce titre, il convient de remercier les membres de la commission précédente, et particulièrement son président, Monsieur ROSSI.

Nous vous informons de la mise en place imminente, à compter de l'exercice prochain, sous l'impulsion de la Fédération, d'une unique Commission Territoriale de Discipline à l'échelle du Département.

A ce titre, le système envisagé demeurera décentralisé administrativement de sorte que nous conserverons des antennes départementales mais celles-ci seront dirigées par la Ligue et leurs membres seront tous membres de la commission de discipline de la Ligue.

Dans ce contexte, une harmonisation des procédures et des documents administratifs afférents sera mise en place dès septembre.

A l'échelle du département, nous souhaiterions pouvoir diffuser le plus largement possible les règlements du jeu et de la discipline à l'ensemble de nos licenciés et plus spécifiquement à l'encadrement afin de sensibiliser le plus grand nombre.

Enfin, il convient de souligner le volume croissant des incivilités sur les terrains de handball pour lequel les dirigeants, encadrants et arbitres doivent redoubler de vigilance pour éviter les dérives qu'on pu connaître d'autre sports.

Clément RAINGEARD – Président de la commission de discipline

COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES

La principale activité pour la commission des réclamations litiges s'est déroulée en début de saison avec 7 dossiers dont 4 pour le même point de règlement.

Ces 6 dossiers proviennent de contestations de décisions de la COC concernant :

- Un point du règlement de la Coupe des Yvelines. 4 dossiers
- Le règlement en cas d'absence d'arbitres. 2 dossiers
- Une erreur de saisie sur FDME : 1 dossier

Depuis l'élection de la nouvelle équipe, aucun autre dossier n'a été à traiter. Je tiens à remercier l'ancien président, Patrice FOLLIOU, pour son aide et la transmission des informations, ainsi que les anciens membres et les nouveaux venus étoffer le groupe.

Laurence CHERENCEY-ROHOU - Présidente de la commission CRL 78

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

La commission des statuts et de la réglementation comprend une sous-commission pour la CMCD (Contribution des clubs au développement)

C'est principalement cette sous-commission qui a demandé énormément de travail à compter du 28 janvier 2017, date à laquelle elle s'est vue recomposée de nouveaux membres.

Il a été nécessaire, dans un souci d'efficacité, de créer de toutes pièces un document permettant d'automatiser et de gérer les différentes obligations des clubs.

Ce fut un travail long et difficile mais qui devrait faciliter la gestion de la commission au cours des prochaines saisons.

Sur le fond, il a pu être constaté qu'un grand nombre des clubs yvelinois ne parvient pas à remplir l'ensemble des demandes de la CMCD, notamment s'agissant des critères de l'arbitrage et du jeune arbitre.

Si cela doit amener à une réflexion de fond sur la structuration des clubs et les difficultés qu'ils rencontrent pour fédérer leurs bénévoles, ce constat permet également de dire que la physionomie des classements sportifs n'a pas été, de manière générale, bouleversée, les bonifications offertes aux clubs étant finalement comparables d'un club à l'autre.

Gaelle FRANCISCO – Présidente de la commission des statuts et règlements

COMMISSION TECHNIQUE

Nous remercions tout d'abord les clubs qui nous ont mis à disposition leurs gymnases pour les entraînements des sélections les samedis matins et pendant les vacances scolaires ainsi que pour les formations d'entraîneurs : Achères, AS Mantaïse, CA Mantes, Conflans, Elancourt Maurepas, Gargenville, Montigny Le Bretonneux, Le Chesnay, Les Clayes.

Le bilan des sélections départementales :

Le collectif 2003 Féminin encadré par Benjamin DE BOUARD et Karla POIRRIER s'est arrêté au 2^{ème} tour du championnat de France inter comités.



Le collectif 2003 Masculin encadré par Geoffroy HOLLAND et Lucas SOYER a participé aux finalités du challenge de France inter comités à Bourges et échoué d'un rien en finale contre la sélection de l'Eure.



Bravo aux collectifs 2004 Masculin (Nicolas EGEE et Famara DIAKITE) et 2004 Féminin (Mélania PLU et Tony WENTZO) qui terminent chacun 1er du grand Prix du Conseil Départemental des Yvelines 2017 à Versailles.



1. La représentation des athlètes yvelinois sur les sélections ligues PIFO 2016-2017 (club d'origine / club actuel)

PIFO 2002 Féminin : Stéphanie LOMBA FARIA (VERSAILLES / MONTIGNY), Manon VEIS (EMHB) Elsa PASCAL (LE CHESNAY).

PIFO 2002 Masculin : Julien ABERTON (SOH-USV-C), Martin AUBERGER (VERSAILLES), Lucas SAUGY (EMHB / VERSAILLES).

2. La représentation des athlètes yvelinois(es) sur les pôles espoirs (club d'origine / club actuel)

Pôle espoir Féminin de Châtenay Malabry : Romane DAMIENS (PLAISIR / ISSY MLX) née en 1999, Fanta DIAGOURAGA (ST CYR / ISSY MLX) née en 2000.

Pôle espoir Féminin de Fleury : Sarah BAUDENEAU (MAISONS LAFFITTE / ISSY MLX) née en 1999, Aminata DIAGOURAGA (CAO-ASFF / DREUX) née en 1999.

Pôle espoir Masculin d'Eaubonne : Toma SAYADA (ACHERES / PSG).

3. Rentrée pôle pour l'an prochain

Pôle d'accession masculin d'Eaubonne 2017-18 : Loïc DIARRASSOUBA-CALVES (LE CHESNAY/VERSAILLES) né en 2003, Jules ENJOLRAS (LES CLAYES) né en 2003.

4. La formation de cadre

- La formation animateur Handball :

25 personnes en formation au cours de cette saison (cours au comité, mise en situation pédagogique sur les Yvelines, soirée technique, classeur d'entraînement à fournir)

Promotion mixte, ce qui est assez nouveau, avec 12 femmes et 13 hommes

19 candidats reçus, 1 personne en attente de passer l'examen, 2 candidats non reçus (travail complémentaire à fournir), 3 abandons

- La formation entraîneur régional :

7 candidats des Yvelines sur la formation, 3 candidats reçus.

- La formation inter régional :

1 candidat reçu

5. Les Soirées techniques :

Merci aux clubs pour la mise à disposition de leurs équipements (gymnase et salle de réunion) et de leur collectif support :

- A Mantes la Jolie (janvier 2017) animé par Benjamin DE BOUARD sur public sélection 2003 féminin. (8 personnes présentes)
- A Plaisir (mars 2017) animée par Victor GARRIGUET, public adulte masculin du club de Plaisir. (25 personnes présentes)

6. Les labels Ecole de hand 2016

30 clubs ont reçu un label cette année soit 2 de plus que l'an passé (28 clubs labélisés en 2015) :

1 club obtient le label or : AS Poissy HB.

8 clubs obtiennent le label argent : AS Mantaïse, CA Mantes CLOC Achères, AS Bonnières, Le Chesnay Yvelines HB, Versailles HBC, HVC, Team Sports Vicinois 88 HB.

13 clubs obtiennent le label Bronze : HB Bougival, Cellois HB, USM Les Clayes, AS St Cyr Fontenay HB, US Houdan HB, US Maisons Laffitte HB, Elancourt-Maurepas HB, AS Montigny Le Bretonneux HB, Plaisir HBC, HBC Vélizy, US Le Pecq, Triel HBC, HBC Conflans.

8 clubs obtiennent un label simple : Bois D'Arcy, Rambouillet Sports, ES Le Perray HB, US Vernouillet-Verneuil HB, Guyancourt HB, AS Sartrouville HB, St Germain HB, Limay HB.

7. Nos manifestations sportives :

Nous remercions les clubs qui ont été partenaires de nos manifestations de promotion et de développement sur le territoire.

Le club d'ACHERES pour l'organisation :

- du 1^{er} tour du Championnat inter comités féminin (novembre 2016)
- d'un plateau – 7 ans (mai 2017)

Le club des CLAYES pour l'organisation :

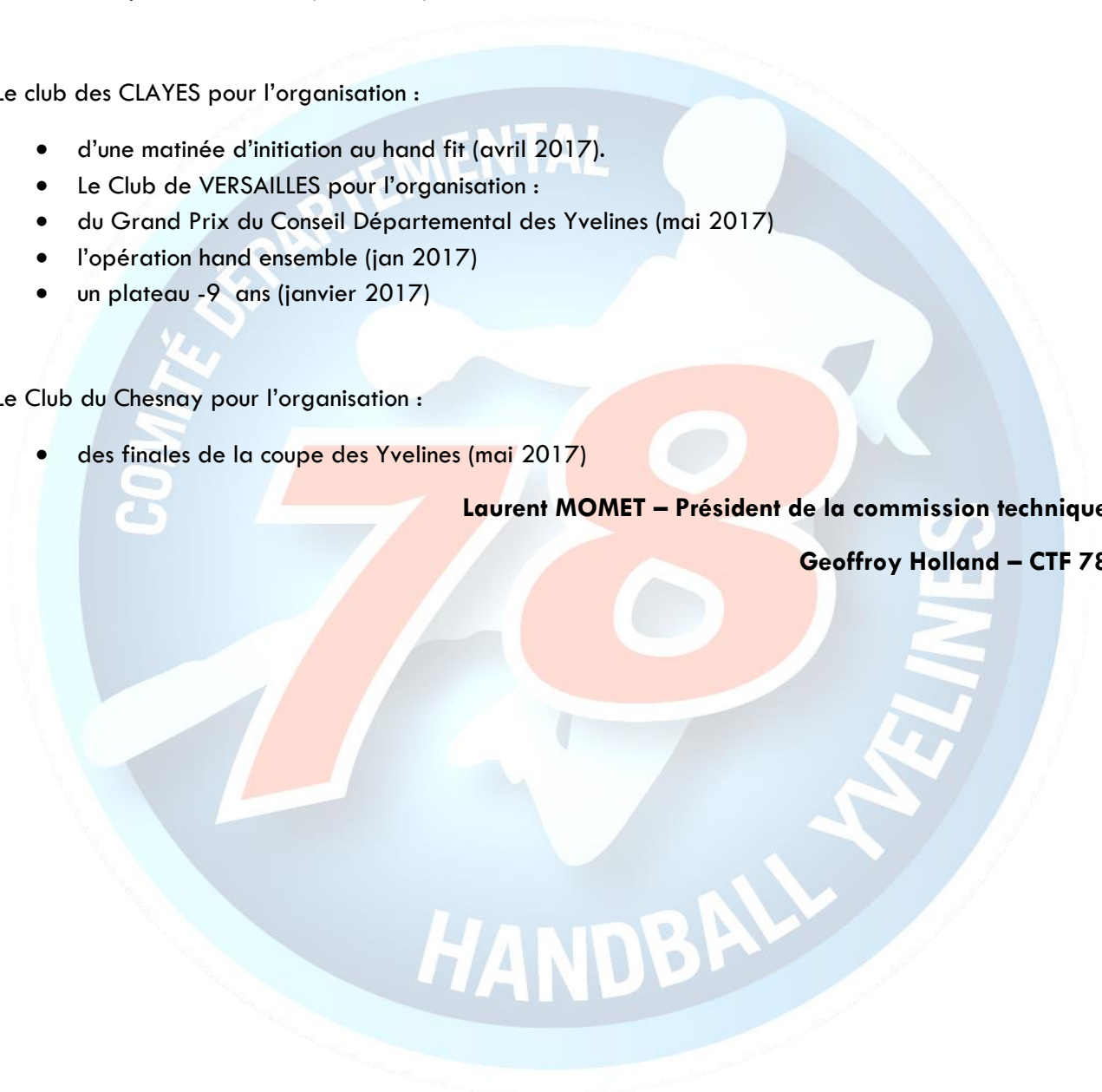
- d'une matinée d'initiation au hand fit (avril 2017).
- Le Club de VERSAILLES pour l'organisation :
- du Grand Prix du Conseil Départemental des Yvelines (mai 2017)
- l'opération hand ensemble (jan 2017)
- un plateau -9 ans (janvier 2017)

Le Club du Chesnay pour l'organisation :

- des finales de la coupe des Yvelines (mai 2017)

Laurent MOMET – Président de la commission technique

Geoffroy Holland – CTF 78



7. VŒUX DES COMMISSIONS

Vœu n°1 – Arbitrage et jeunes arbitres – Participation des clubs

Augmentation quantitatif et qualitatif de la formation :

➤ Commission d'Arbitrage

- 2 suivis par arbitres minimum (54 arbitres) au lieu de 30 suivis annuels auparavant.

➤ Commission des Jeunes Arbitres

Augmentation quantitatif et qualitatif de la formation :

- Formations dispensées par bassins (12 journées de formations dispensées)
- Désignations de JAJ et accompagnateur à partir des 1/8ème en coupe
- Deux groupes de JAJ DEP donc 6 journées supplémentaires de formation

Participation symbolique de 55 € par club et par an pour participer à l'effort du comité sur le développement de l'arbitrage.

Vœu n°2 – Arbitrage - Indemnités arbitrage

En vue du projet de la CCA qui verra les arbitres devenir indépendants dans les années à venir, le comité conseille de procéder, dès la saison prochaine, à une revalorisation du forfait d'arbitrage de 5 € des catégories + 16 ans féminins et masculins.

Nouvelle grille d'indemnités des arbitres proposée :

TARIFS DES INDEMNITES DE MATCHS

	CATEGORIES	NIVEAU DE JEU			
		PRE-REG	Excellence	Honneur	? 1ere Division
MASCULINS	+16 ans	40 €	38 €	36 €	36 €
	-18 ans	30 €	30 €	30 €	30 €
	-15 ans	25 €	25 €	25 €	25 €
	-13 ans	20 €	20 €	20 €	20 €
MIXTES	-11 ans	20 €	20 €	20 €	20 €
FEMININS	+16 ans	40 €	38 €	36 €	36 €
	-18 ans	30 €	30 €	30 €	30 €
	-15 ans	25 €	25 €	25 €	25 €
	-13 ans	20 €	20 €	20 €	20 €

➤ Commission d'Organisation des Compétitions

Vœu n°3 – Article 36 : Catégories d'âges

Le comité propose de :

- suivre les années d'âges de la région Ile de France en féminines sur notre département, soit : -11,-13,-15 et -18
- de proposer une catégorie – 18 ans masculins, en vue de répondre à une offre de pratique complète pour les clubs, avec la catégorie – 20 proposée en région. Nous proposons donc de faire en masculins : -9*, -11*, -13, -15 et -18.

***Catégorie mixte**

Saison 2017/2018

Catégories	Années d'âges autorisées	Surclassement autorisé en championnat régional
Plus de 16 ans masculins	2000 et avant	2001 (dans le cadre de l'article 36.2.7 des RG FFHB)
Plus de 16 ans féminines	2000 et avant	2002 (dans le cadre de l'article 36.2.7 des RG FFHB) 2001 (dans le cadre de l'article 36.2.7 des RG FFHB)
Moins de 18 ans	2000, 2001, et 2002	2003 (dans le respect de l'article 36.2.2 des RG FFHB)
Moins de 15 ans	2003, 2004, et 2005	Aucun
Moins de 13 ans	2005, 2006, et 2007	Aucun
Moins de 11 ans	2007, 2008, et 2009	Aucun
Moins de 9 ans	2009, 2010, et 2011	Aucun

Vœux n°4 – COC : Mise à jour des règlements particuliers de la COC 78

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles 75 à 110 des règlements généraux de la FFHB sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur le comité des Yvelines de handball, en application de leur article 1er : « Les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHB. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle. »

Chaque aménagement fait référence à l'article des textes réglementaires de la FFHB dont il dépend, lorsqu'un article des textes réglementaires de la FFHB fait référence « au guide financier », vous devez vous reporter au guide financier du Comité Départemental des Yvelines. En cas d'omission dans le guide financier du Comité, le guide financier de la FFHB s'applique.

Les textes réglementaires de la FFHB sont disponibles sur :

<http://www.ff-handball.org/fileadmin/annuaire/0000/index.html#144>

Préambule :

Le Comité Départemental des Yvelines, dans le cadre de la délégation reçue selon les dispositions de l'article 6.1.a des statuts de la Fédération Française de Handball, en relation avec la Ligue régionale de Handball, organise des épreuves à l'intention des clubs du département des Yvelines en tenant compte :

- A- De l'intérêt sportif
- B- Du nombre d'équipes engagées
- C- De l'implantation géographique des clubs

Le fait de s'inscrire et de participer à une compétition du Comité implique la complète acceptation du présent règlement et des règlements de la FFHB.

78 FORMULE DES COMPÉTITIONS

Le calendrier des rencontres est mis en place par la COC après réception du calendrier de la ligue IDF.

78.1 Formule des compétitions pour les catégories +16 ans

78.1.1 +16 Masculins

1.1 - PRE-REGIONALE DEPARTEMENTALE

Composition : 1 poule de 12 équipes

Formule : matches en ALLER / RETOUR

- Dont 5 équipes réserve maximum. En cas d'accession au championnat pré-régional de plus de 6 équipes réserves, les équipes réserves les moins bien classées la saison précédente seront reléguées au niveau inférieur jusqu'à l'obtention des 6 équipes.
- Titre : à la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée CHAMPIONNE DES YVELINES.

Vœu n°4AM – COC – Obligation du nombre de jeunes sur les équipes réserves en pré-région

L'équipe réserve évoluant au pré-régional doit présenter, sur chaque feuille de match, au minimum trois joueurs de 17 à 23 ans. Le non-respect de cette obligation entraîne match perdu par pénalité avec sanction sportive.

1.2 - EXCELLENCE DEPARTEMENTALE

Composition : 1 poule de 12 équipes

Formule : matches en ALLER / RETOUR

Titre : à la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée CHAMPIONNE EXCELLENCE DEPARTEMENTALE

1.3 - HONNEUR DEPARTEMENTALE

Composition : 1 poule de 12 équipes

Formule : matches en ALLER / RETOUR

Titre : à la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée CHAMPIONNE HONNEUR DEPARTEMENTALE

1.4 – DIVISION 1 DEPARTEMENTALE

Composition : 1 poule de 12 équipes

Formule : matches en ALLER / RETOUR

Titre : à la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée CHAMPIONNE DIVISION 1 DEPARTEMENTALE

1.5 – DIVISION 2 DEPARTEMENTALE (Sous réserve de modifications selon le nombre d'équipes)

Composition : 2 poules de 8 équipes

Formule : première phase sur matches en ALLER / RETOUR ; deuxième phase « classement »

Titre : à la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée CHAMPIONNE DIVISION 2 DEPARTEMENTALE

78.1.2 +16 Féminines

2.1 - PRE-REGIONALE DEPARTEMENTALE

Composition : 1 poule de 12 équipes - Formule : matches en ALLER / RETOUR

Titre : à la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée CHAMPIONNE DES YVELINES

Vœu n°4AF – COC – Obligation du nombre de jeunes sur les équipes réserves en pré-région

L'équipe réserve évoluant au pré-régional doit présenter, sur chaque feuille de match, au minimum trois joueurs de 17 à 23 ans. Le non-respect de cette obligation entraîne match perdu par pénalité avec sanction sportive.

.

2.2 - EXCELLENCE DEPARTEMENTALE (Sous réserve de modifications selon le nombre d'équipes)

Composition : 1 poule de 12 équipes

Formule : matches en ALLER / RETOUR

Titre : à la fin de la compétition, l'équipe classée première est déclarée CHAMPIONNE EXCELLENCE DEPARTEMENTALE

78.3 Formule pour les loisirs

Composition & formule : nombre de poules à définir en début de saison selon le nombre d'équipes

86 DÉTENTION D'UNE RÉCOMPENSE

Les équipes proclamées « CHAMPIONNE » de leur catégorie, présentes ou représentées par pouvoir lors de l'Assemblée Générale du Comité Départemental reçoivent une récompense.

Déroulement des rencontres

Vœu n°4B – COC – Article 92 – Suppression du règlement particulier

Suppression de l'alinéa C du règlement relatif aux situations particulières relatives à l'arbitrage et la procédure à suivre en cas d'absence d'arbitre

(Préconisation fédérale)

93 FORMALITÉS ADMINISTRATIVES PRÉALABLES À UNE RENCONTRE

- 1- La saisie et la transmission des conclusions de match se fait exclusivement par informatique via le logiciel FFHB « GestHand ».
- 2- Chaque club recevant ou organisateur est tenu de saisir sa conclusion de match au plus tard 3 semaines (21 jours) avant le week-end prévu de la rencontre en précisant le lieu exact et l'horaire.
- 3- Pour les compétitions se déroulant sur plusieurs phases, la COC informera les clubs des délais maximums d'envoi des conclusions de match si le délai du point 2 était impossible à respecter.
- 4- Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé au 2e alinéa.
- 5- La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.
- 6- En cas de non observation de l'une de ces règles, une pénalité financière sera appliquée **au club fautif** dont le montant est fixé dans le guide financier.
- 7- Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans GestHand) huit jours avant le week-end de match prévu, celui-ci est déclaré forfait.
- 8- Ce forfait entraîne les pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux.
- 9- Les matchs se jouent obligatoirement aux jours et heures suivants (début du match).

Vœu n°4C – COC – HORAIRES DES RENCONTRES

	Vendredi	Samedi	Dimanche matin	Dimanche Après-midi
-9 ans M & F		Entre 14h et 16h	Entre 10h et 11h30	Entre 14h et 16h
-11 ans M & F		Entre 14h et 16h	Entre 10h et 11h30	Entre 14h et 16h
-13 ans M & F		Entre 14h et 17h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h30
-15 ans M & F		Entre 14h et 17h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h30
-18 ans M & F		Entre 14h et 18h	Entre 9h30 et 11h30	Entre 14h et 16h30
+ 16 ans M & F	Entre 20h et 21h	Entre 18h et 21h	Entre 9h30 et 12h	Entre 14h et 16h30

Une rencontre pourra être validée à titre exceptionnel en dehors de ces créneaux. Elle doit faire l'objet d'une demande de report dans gest hand, aucune demande adressée par courriel ne sera acceptée. Aucune rencontre en dehors de ces créneaux ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC et du club adverse

94 MODIFICATION DE DATE, D'HORAIRE ET/OU DE LIEU D'UNE RENCONTRE

- 1- Toute demande de modification de date (et/ou d'horaire et/ou de lieu) doit faire l'objet d'un report formulé sur « GestHand ».

Le club demandeur, lors de sa demande en ligne, doit :

- préciser le motif de la demande
- proposer une nouvelle date de rencontre (et/ou d'horaire et/ou de lieu)

Le club adverse doit répondre, également via « GestHand », sous 48h. En cas de refus, il doit préciser le motif de son refus également en ligne. La COC 78 ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail. À la demande de la COC, le club demandeur devra fournir les documents officiels justifiant sa demande.

Toute rencontre reportée et disputée sans l'accord préalable de la COC 78 fera l'objet d'une sanction : match perdu par pénalité pour les 2 clubs avec la pénalité financière correspondante.

98 FEUILLE DE MATCH

98.1 Principe

Le club recevant, ou désigné recevant en cas de rencontre sur terrain neutre, est responsable de mettre à disposition des deux équipes et des arbitres le matériel permettant au bon déroulement de la rencontre (ordinateur, TM, chronomètre, bancs, vestiaires, ...). Il est aussi responsable de la transmission de la FDME

98.2 Établissement

Une feuille de match papier doit toujours être mise à disposition par le club recevant en cas de défaillance informatique.

Il est conseillé :

- pour les arbitres d'avoir une feuille de match sur eux
- pour les arbitres et les responsables des équipes de sauvegarder la feuille de match sur USB en cas de litige

98.6 Officiels de banc ou de table

98.6.1 Qualification des officiels

Le club recevant a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour toutes les compétitions départementales. En l'absence de cet officiel de table de marque majeur, après un premier avertissement, le club sera sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est fixé dans le guide financier

98.7 ENVOI ET COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les feuilles de match électroniques doivent être renvoyées par téléchargement via le logiciel de feuille de match électronique avant le LUNDI 20H suivant la rencontre, ou 48H après la rencontre pour les rencontres se jouant du lundi au jeudi.

En cas de feuille de match papier, le club responsable doit l'envoyer par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les mêmes délais.

- 1- Un avertissement par équipe est donné en cas de retard de téléchargement de la feuille de match. Ensuite une pénalité financière, dont le montant est fixé dans le guide financier est appliquée si la feuille de match est téléchargée au-delà du lundi 20h suivant la rencontre.
- 2- Une pénalité financière, dont le montant est fixé dans le guide financier est appliquée si la feuille de match est téléchargée au-delà du 2^{ème} jour après la date limite (le mercredi).
- 3- Le match est donné perdu par pénalité au club responsable de l'envoi, si la feuille de match n'a pas été téléchargée avant le 6^{ème} jour après la date limite (le dimanche).

104 FORFAIT DANS LES COMPÉTITIONS OFFICIELLES

104.2 Forfait isolé

104.2.1 Est considérée comme étant forfait :

- 1- Est considéré comme étant forfait pour les catégories de – 9 mixtes.
Le Club qui se présente à moins de 3 joueurs (ses) sur le terrain.
- 2- Est considéré comme étant forfait pour les catégories de – 11 mixtes.
Le Club qui se présente à moins de 4 joueurs (ses) sur le terrain

Résultats – Homologation – Classement

107 MODALITÉS DE CLASSEMENT / PROCÉDURES DE FIN DE SAISON / PRÉPARATION DE LA SAISON SUIVANTE

107.1 Championnat +16 masculins et Féminines

Après application de la CMCD un classement définitif de la saison en cours sera réalisé.

107.2 Championnat jeunes

107.2.1 Accession au niveau régional

Pour l'accession au championnat régional des équipes jeunes, des délayages sont organisés fin juin et début septembre par le comité. Sous réserve du nombre d'inscriptions, la COC se réserve le droit de modifier ces délayages

Pour limiter la participation à ces délayages un classement des équipes est réalisé par la COC en fin de saison et validé par la commission technique. Sont pris en compte : les classements obtenus sur l'année N et l'année N-1 suivant les années d'âge concernées.

Vœu n°4D – COC – Participation des joueurs aux délayages pré-région

107.2 Participation des joueurs aux délayages pré-région

Un joueur ou une joueuse ne peut participer qu'à un seul délayage organisé par le comité (catégorie et équipe). En cas d'infraction les matchs disputés par ce joueur ou joueuse seront donnés perdus par pénalité par décision de la COC.

En cas d'engagement d'une équipe dans les délayages -18 ans France, le joueur ou la joueuse pourra participer aux délayages pré-régions -17 ans Masculins* ou -18 ans Féminins* si son équipe est éliminée des délayages -18 ans France.

**Sous réserve du vote des années d'âges à l'AG IDF 2017.*

108 LES ÉQUIPES PREMIÈRES – LES ÉQUIPES RÉSERVES – RELATIONS ENTRE ÉQUIPES D'UN MEME CLUB

108.2 Relations entre équipes d'un même club

108.2.1

Dans une situation exceptionnelle, et à la demande écrite du club, la COC pourra autoriser, à la décision unanime de ses membres, deux équipes d'un même club, à évoluer dans un même niveau de championnat, supérieur au plus bas niveau départemental.

111.4 Loisirs

- Le championnat « Loisir » n'est pas une compétition
- Les rencontres se doivent d'être amicales et conviviales
- Suppression du score durant la rencontre, seul le temps de jeu est affiché
- Il n'y a pas de classement, priorité à la convivialité et au plaisir de jouer
- Les rencontres se font en accord avec entre les 2 équipes, la conclusion de match est à saisir dans Gesthand
- Équipes mixtes
- Rencontres jouées avec un ballon taille 2
- Arbitrage **par un arbitre, joueur**
- Une FDME sera remplie et téléchargée dans gest hand dans la semaine. Pour éviter les anomalies dans GestHand, nous vous demandons de rentrer le score de 10 à 10 et de mettre les 10 buts à un joueur
- Un pot amical à partager entre les deux équipes est **fortement conseillé**

Règle d'or du loisir : En Loisirs, on joue avec les adversaires et non contre

Vœu n°5 – COC : Modification des règlements particuliers de la coupe, qui devient COUPE et CHALLENGE des Yvelines

INTEGRALITE DU NOUVEAU REGLEMENT

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

ART. 1

Le montant des frais d'engagement est validé chaque saison par l'assemblée générale du comité.

ART. 2

La date limite et le droit d'engagement à cette épreuve, seront précisés, chaque année dans la circulaire remise aux clubs par le C.D.H.B.Y

ART. 3

Une équipe engagée doit pouvoir être identifiée par rapport à son niveau d'évolution en championnat, exceptées :

- les équipes -20 ans évoluant en région qui pourront s'inscrire en +16 ans Masculins
- les équipes -17 ans évoluant en région qui pourront s'engager dans la catégorie -18 ans masculins.

2- FORMULE DE L'EPREUVE

ART. 4

La COUPE et le CHALLENGE des Yvelines est une épreuve ouverte à toutes les équipes de toutes les catégories évoluant en championnat national, régional et départemental.

Elle se déroule par élimination directe (sauf éventuelle phase éliminatoire). Pour les catégories +16 masculins et + 16 féminines, les équipes qui évoluent dans les championnats régionaux et nationaux rentreront en cours de compétition.

ART. 5

La liste des rencontres est fixée par tirage au sort par la commission compétente.

Modalités des tirages des différents tours de coupe :

- A. Tour préliminaire : équipes départementales +16 ans féminins et + 16 ans masculins
Le tour préliminaire est effectué sous forme de mini-championnat, les équipes sont réparties dans les poules suivant leur classement de la saison précédente.
- B. Tour préliminaire Jeunes
Si une équipe 2 n'est pas tirée au sort lors d'un tour préliminaire alors que l'équipe 1 du même club l'est, l'équipe 1 sera qualifiée pour le tour suivant et l'équipe 2 disputera le tour préliminaire.
- C. Pour toutes les catégories, tour à élimination directe
 - Pour les jeunes : avant chaque tirage, les équipes sont réparties dans deux chapeaux suivant leur niveau de compétition et leur classement au moment du tirage, les équipes de niveau inférieur reçoivent jusqu'au 1/8ème de Finale inclus.A partir des 1/4 de finale, le tirage est intégral, l'équipe tirée en premier reçoit.

- Pour les +16 ans : avant chaque tirage, les équipes sont réparties dans deux chapeaux suivant leur niveau de compétition et leur classement au moment du tirage, les équipes tirées de niveau inférieur reçoivent jusqu'au 1/8^{ème} de finale inclus.
A partir des 1/4 de finale, le tirage est intégral, l'équipe tirée en premier reçoit.

D. 1/2 finale pour toutes les catégories.

Le tirage au sort est intégral, sauf dans l'éventualité où deux équipes du même club sont présentes, dans ce cas, elles sont systématiquement opposées.

ART. 6

Organisation du CHALLENGE :

- A partir de la 1^{ère} phase éliminatoire directe et uniquement lors de cette 1^{ère} phase, les équipes éliminées intègrent le CHALLENGE.

Exemple : Si la 1^{ère} phase éliminatoire se trouve être les 1/8^{ème} de finale, l'équipe éliminée rejoint le 1/4 finale du CHALLENGE

ART.7

A l'issue du tirage au sort :

- A- le club premier nommé sera déclaré recevant ou club organisateur
- B- dès la connaissance de son adversaire après s'être concerté avec celui-ci, il devra saisir dans GEST'HAND le jour, l'heure et le lieu de la rencontre.
- C- les conclusions enregistrées sur GEST'HAND ne pourront plus subir de modification sans ACCORD de la COC 78.
- D- Toute contestation, quant à la conclusion des rencontres, devra être formulée par écrit, au Comité Départemental, une semaine au moins avant la date de la rencontre.

ART. 8

Les Finales de la COUPE et du CHALLENGE se dérouleront, chaque année, aux dates fixées dans le calendrier, dans une salle désignée et déclarée neutre par le CDHBY quel que soit le club organisateur.

- Les finales regrouperont les équipes qualifiées en COUPE et en CHALLENGE

Chaque club intéressé peut faire acte de candidature au moment de son engagement pour organiser les finales de la COUPE et du CHALLENGE de la saison en cours.

ART. 9

A- Un handicap de 2 buts par division sera donné à l'équipe de niveau supérieur dans les catégories + 16 masculins et + 16 féminins avec un maximum de 10 buts.

Exemple en masculins :

- 6 buts entre Pré-Régionale et Pré-Nationale
- 2 buts entre Pré-Régionale et Honneur régionale
- 2 buts entre Excellence départementale et Pré-Régionale

Exemple en féminines :

- 6 buts entre Pré-Régionale et Pré-Nationale

- 2 buts entre Pré-Régionale et Honneur Régionale..... etc.

B- Un handicap de 3 buts par division sera donné à l'équipe de niveau supérieur dans les catégories - 15 et -18 ans masculins et féminins.

Exemple en masculins :

- 6 buts entre Départementale et Championnat de France
- 3 buts entre Régionale et Championnat de France
- 3 buts entre Départementale et Régionale

Aucun handicap ne sera accordé pour les équipes de jeunes des catégories -13 ans, -11 ans mixtes

3- LES RENCONTRES

ART. 10

Les rencontres se dérouleront impérativement jusqu'à la date butoir fixée, dans chaque catégorie, par le Comité. En cas de litige entre clubs, la COC du comité départemental de handball des Yvelines sera la seule compétente pour décider de la date officielle de la rencontre.

ART. 11

En cas d'égalité sur les matchs à élimination directe il sera procédé à une série de jets de 7 m : Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales

4- ARBITRAGE

ART. 12

Dans la mesure du possible, les matchs seront officiellement arbitrés. Un arbitre (ou une paire d'arbitres) sera officiellement désigné sur tous les matchs.

ART. 13

Lors des finales, les frais d'arbitrages sont à la charge du Comité Départemental.

5- LES JOUEURS

ART. 14

A - Les joueurs ou joueuses engagés en COUPE et en CHALLENGE des Yvelines seront identifiés par rapport à leur niveau d'évolution en Championnat (voir article 3)

B - Les équipes +16 ans engagées seront identifiées par rapport à leur niveau d'évolution en championnat. Ce niveau de référence servira pour l'utilisation des joueurs : ainsi, tout joueur ayant disputé 5 matchs avec une équipe dans son niveau de référence ne pourra plus disputer de matchs dans une équipe de niveau inférieur en Coupe des Yvelines dans la même catégorie d'âge.

Sanction : match perdu par pénalité avec sanction financière

ART. 15

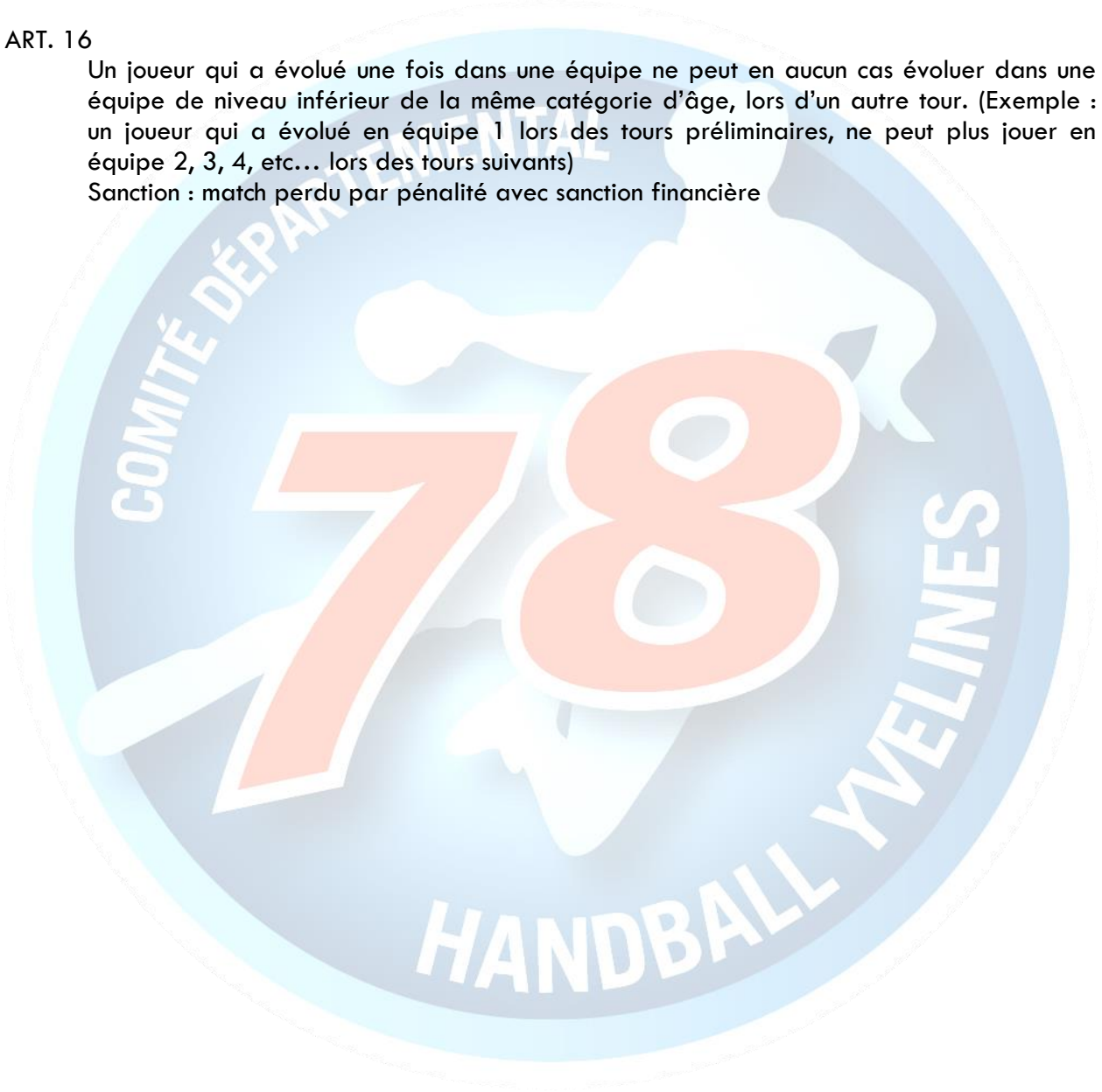
Un joueur ou une joueuse ayant participé à un match de coupe ou challenge des Yvelines dans une catégorie d'âge pourra participer à un match, sur un tour suivant, dans une catégorie d'âge supérieure uniquement si l'équipe de la catégorie d'âge inférieure a été éliminée.

(Exemple : un joueur -15 ans masculins participe à un match de la coupe des Yvelines avec son équipe -15ans masculins, si cette dernière est éliminée, il pourra jouer en coupe avec les -17 masculins le tour suivant)

ART. 16

Un joueur qui a évolué une fois dans une équipe ne peut en aucun cas évoluer dans une équipe de niveau inférieur de la même catégorie d'âge, lors d'un autre tour. (Exemple : un joueur qui a évolué en équipe 1 lors des tours préliminaires, ne peut plus jouer en équipe 2, 3, 4, etc... lors des tours suivants)

Sanction : match perdu par pénalité avec sanction financière



Vœu n°6 – Statut et règlement : Nettoyage et simplification des textes

REGLEMENT DE LA COMMISSION CMCD En vigueur à compter de la saison 2017/2018

I. Dispositions générales

Article 1 - Interactions avec les CMCD régionales et départementales

La CMCD départementale étant indépendante des CMCD nationale et régionale, un(e) licencié(e) comptabilisé(e) en CMCD nationale ou régionale peut être comptabilisé(e) en CMCD départementale pour les domaines :

- Jeunes Arbitres
- Technique
- Sportif.

Pour l'ensemble des arbitres, seuls leurs arbitrages effectués lors de rencontres départementales seront comptabilisés pour la CMCD départementale.

Article 2 - Comptabilisation de la CMCD

Le contrôle des exigences de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement (CMCD) des clubs évoluant dans les championnats départementaux est effectué par la commission départementale de la CMCD.

Ne sont pris en considération que les éléments enregistrés dans Gest'Hand par la FFHB, la ligue, les comités et les clubs, ainsi que la liste des arbitres stagiaires fournie par la Commission départementale d'arbitrage (ces derniers ne sont pas dans Gest'Hand).

Une même personne peut être comptabilisée dans le domaine technique et dans le domaine arbitral.

Une même personne ne peut compter que pour une seule catégorie féminine ou masculine sauf pour la contribution arbitrage.

Un entraîneur, un arbitre ou un jeune arbitre de 17 ou 18 ans, titulaire d'une licence blanche, ne peut pas être comptabilisé dans la CMCD du club pour lequel il possède cette licence.

Pour la création d'une équipe première masculine ou féminine, la CMCD ne sera pas demandée les deux premières années.

La CMCD sera applicable la troisième année pour cette équipe première et les nouvelles équipes créées de même catégorie et de même sexe.

II. Exigences

Tout club possédant une équipe féminine et plus et/ou une équipe masculine et plus évoluant en championnat départemental est soumis aux dispositions de la CMCD et doit répondre à des exigences minimales, non négociables et non modulables dans les domaines suivants :

- Le domaine sportif, afin d'inciter les clubs à disposer d'un réel potentiel d'équipes de jeunes filles et de jeunes garçons,

- Le domaine technique, afin d'inciter les clubs à disposer d'un encadrement diplômé performant,
- Le domaine de l'arbitrage, afin d'inciter les clubs à valoriser cette fonction, indispensable au bon déroulement des compétitions,
- Le domaine arbitral du jeune arbitre, afin que des jeunes arbitrent des jeunes et dans le but de préparer les arbitres adultes de demain.

Les exigences des clubs au titre de la CMCD sont les suivantes :

Domaine du jeune arbitre / Domaine technique / Domaine sportif :

	JEUNE ARBITRE	TECHNIQUE Animateur minimum	SPORTIF Equipe de jeunes de même sexe
+16 masculins : 1 équipe et plus en championnat départemental	2	1	1
+16 féminines : 1 équipe et plus en championnat départemental	1	1	1

Domaine de l'arbitrage :

Nombre d'équipes engagées en championnat départemental en +16 Féminines et Masculins	Nombre d'arbitrages obligatoires réalisés par le club, à la fin de la saison sportive en cours
1	12 dont 6 samedis
2	18 dont 9 samedis
3 et plus	24 dont 12 samedis

Ces exigences doivent être atteintes à la fin de la saison sportive en cours.

Cas spéciaux : La commission CMCD départementale apprécie d'office ou sur demande du club concerné les possibilités d'étude de certains cas particuliers non prévus au règlement lorsqu'ils sont justifiés par des circonstances exceptionnelles ou légitimes (exemple : blessure d'un arbitre avec justificatif...).

Dans ce cas précis, aucun club tiers ne pourra contester les décisions prises par la commission.

Article 1 - Domaine de l'arbitrage

- Exigences

Au titre de la CMCD, domaine de l'arbitrage, un club doit fournir :

- 12 arbitrages dont 6 samedis pour 1 équipe engagée en championnat départemental masculin et/ou féminin.
- 18 arbitrages dont 9 samedis pour 2 équipes engagées en championnat départemental masculin et/ou féminin.
- 24 arbitrages dont 12 samedis pour 3 équipes ou plus engagées en championnat départemental masculin et/ou féminin.

- Arbitre

Est considéré comme arbitre tout joueur qui, pour la saison en cours est :

- licencié,
- validé par la commission d'arbitrage
- enregistré dans Gest'Hand en sa qualité d'arbitre

Dans le cas d'un arbitrage en binôme, il sera comptabilisé un arbitrage par arbitre.

Les arbitrages comptabilisés pour le club au titre de la CMCD sont ceux réalisés par l'arbitre sur :

- désignation officielle de la CDA.
(en cas de non désignation ou de défaillance d'un arbitre désigné, les rencontres dirigées par un arbitre même gradé ne sont pas comptabilisées)
- les catégories +16 ans masculins et féminines,
- les rencontres :
 - de championnat départemental
 - jouées le weekend (vendredi, samedi ou dimanche)
 - jouées en semaine en raison d'un report et prévues initialement le weekend,
 - de coupe de France jouées le weekend (vendredi, samedi ou dimanche)
 - de coupe des Yvelines jouées le weekend (vendredi, samedi ou dimanche)

Une date de disponibilité d'arbitrage le samedi soir, fournie par un arbitre, et non prise en compte par la Commission départementale d'arbitrage est comptabilisée dans la CMCD comme un arbitrage effectué un samedi.

- Arbitre stagiaire

Les arbitres en formation se verront attribuer 5 arbitrages (5 samedis soirs) après réussite à l'examen théorique pour la saison en cours.

Si au cours de la saison N+1, l'arbitre stagiaire ne se présente pas à l'examen pratique ou n'obtient pas l'examen, les 5 arbitrages de la saison N seront déduits de la CMCD du club de l'arbitre stagiaire (club de la saison N) pour la saison N+1.

Si, au cours de la saison N+1, l'arbitre stagiaire réussit l'examen pratique, il sera attribué à son club 2 arbitrages supplémentaires (2 samedis soirs) en sus des arbitrages qu'il aura effectués.

Si, au cours de la saison N, l'arbitre stagiaire réussit l'examen pratique et, qu'au cours de la saison N+1, il réussit les tests de début de saison, il sera attribué à son club 2 arbitrages supplémentaires (2 samedis soirs) en sus des arbitrages qu'il aura effectués.

- Mutations

Les arbitres mutant pendant la période officielle restent comptabilisés pour le club quitté pour la première saison suivant la mutation.

Les arbitres mutant hors période officielle restent comptabilisés pour le club quitté pour la première saison suivant la mutation ainsi que pour la saison suivante.

Dans ces deux cas et par dérogation, les arbitrages de l'arbitre qui a muté peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil dès la saison qui suit la mutation avec l'accord écrit du club quitté.

Le club d'accueil doit alors fournir à la commission CMCD une copie du courrier d'autorisation.

Article 2 - Domaine du jeune arbitre

- Exigences

Au titre de la CMCD, domaine du jeune arbitre, un club doit fournir :

- deux jeunes arbitres pour 1 équipe et plus engagée en championnat départemental masculin.
- un jeune arbitre pour 1 équipe et plus engagée en championnat départemental féminin.

Chaque jeune arbitre, pour être comptabilisé, doit avoir effectué 5 arbitrages à la fin de la saison sportive en cours.

Est considéré comme jeune arbitre tout joueur qui, pour la saison en cours est :

- licencié,
- validé par la Commission départementale des jeunes arbitres,
- enregistré dans Gest'Hand en sa qualité de :
 - pré-JA
 - jeune arbitre club
 - jeune arbitre départemental
 - jeune arbitre régional.

(pour ce faire, chaque club est tenu d'adresser à la Commission départementale des jeunes arbitres la liste de ses jeunes arbitres pour la saison en cours)

Dans le cas d'un arbitrage en binôme, il sera comptabilisé un arbitrage par jeune arbitre.

Les arbitrages comptabilisés pour le club au titre de la CMCD sont ceux réalisés par le jeune arbitre sur :

- désignation officielle de la CDJA
- désignation d'un club
- les rencontres de catégories jeunes
- les rencontres :
 - de championnat départemental,

- de coupe des Yvelines.

- Mutations

Les jeunes arbitres mutant pendant la période officielle restent comptabilisés pour le club quitté pour la première saison suivant la mutation.

Les jeunes arbitres mutant hors période officielle restent comptabilisés pour le club quitté pour la première saison suivant la mutation ainsi que pour la saison suivante.

Dans ces deux cas et par dérogation, les arbitrages du jeune arbitre qui a muté peuvent être comptabilisés pour le club d'accueil dès la saison qui suit la mutation avec l'accord écrit du club quitté.

Le club d'accueil doit alors fournir à la commission CMCD une copie du courrier d'autorisation.

Article 3 - Domaine technique

- Exigences

Au titre de la CMCD, domaine technique, un club doit fournir :

- un technicien de grade animateur minimum pour 1 équipe et plus engagée en championnat départemental masculin.
- un technicien de grade animateur minimum pour 1 équipe et plus engagée en championnat départemental féminin.

Est considéré comme animateur tout licencié qui, pour la saison en cours, est :

- validé par la commission technique
- enregistré dans Gest'Hand en sa qualité de :
 - animateur
 - entraîneur régional
 - entraîneur inter-régional
 - entraîneur fédéral

- Mutations

Les techniciens mutant pendant la période officielle sont comptabilisés pour le club d'accueil dès la première saison suivant la mutation.

Les techniciens mutant hors période officielle restent comptabilisés, pour la saison suivant la mutation, au bénéfice du club quitté.

Dans ce dernier cas et par dérogation, le technicien qui a muté peut être comptabilisé pour le club d'accueil dès la saison qui suit la mutation avec l'accord écrit du club quitté.

Le club d'accueil doit alors fournir à la commission CMCD une copie du courrier d'autorisation.

Article 4 - Domaine sportif

Exigences

Au titre de la CMCD, domaine sportif, un club doit fournir :

- une équipe de jeunes masculins pour 1 équipe + 16 ans et plus engagée en championnat départemental masculin.
- une équipe de jeunes féminines pour 1 équipe + 16 ans féminines et plus engagée en championnat départemental féminin.

Est considéré comme équipes de jeunes, les équipes des catégories -20 ans à - 9 ans n'ayant pas déclaré de forfait général au cours de la saison considérée.

Les équipes mixtes -9 ans, -11 ans et -13 ans seront comptabilisées pour la CMCD féminine si au minimum 6 filles y sont licenciés.

Les équipes mixtes -9 ans, -11 ans et -13 ans seront comptabilisées pour la CMCD masculine si au minimum 6 garçons y sont licenciés.

III. Contrôle du dispositif

Le contrôle final de la CMCD est effectué au regard de la situation du club après le dernier match de championnat de la saison en cours.

Un contrôle est effectué tout au long de la saison en cours selon les échéances suivantes :

Septembre	La Commission envoie aux clubs une note d'information annuelle sur la CMCD
Décembre	La Commission informe les clubs de l'état de leur CMCD
Décembre	Les clubs sont tenus de déclarer leurs jeunes arbitres avec possibilité de rajouter des jeunes postérieurement, à condition d'avoir fait ladite déclaration en temps utile
Mai (1ère quinzaine)	La Commission informe les clubs de l'état de leur CMCD
Mai (2ème quinzaine)	En cas de manquement, les clubs ont la possibilité d'attribuer un technicien ou un jeune arbitre à une équipe fille ou garçon
Entre le 2 et le 15 juin*	Réunion de la commission pour validation finale.
Au plus tard le 20 juin *	Date limite d'envoi des notifications de décisions aux clubs concernés, prescription de la procédure
Au plus tard le 30 juin *	Date limite de dépôt des réclamations
Au plus tard le 31 juillet *	Date limite du dépôt des appels contre les décisions des CRL

* dates imposées par la FFHB (article 29.6)

Les appels contre une décision de la commission statuts et règlements du comité se font suivant les statuts et règlements de la FFHB.

Tous les cas non prévus par le règlement général seront examinés par la commission et soumis au conseil d'administration du comité.

IV. Bonifications

- Principe de bonification

Le principe des bonifications est de valoriser les clubs respectant les exigences de la CMCD.

Il n'existe pas de relégation pour carence des exigences.

Aussi, en cas de respect des exigences précitées, des points supplémentaires sont attribués au classement sportif de la saison en cours

Ces points supplémentaires s'ajoutent, en fin de championnat, aux points du classement sportif, pour déterminer le classement final.

Le règlement des montées et descentes de la Commission d'Organisation des Compétitions est ensuite appliqué.

Dans le cas d'un championnat en poules d'un même niveau :

- Lorsque les poules sont constituées d'un même nombre d'équipes (donc d'un même nombre de matchs joués), les points de la CMCD sont ajoutés aux points du classement sportif de chaque poule. Le nombre total de points détermine le classement final.
- Lorsque les poules sont constituées d'un nombre différent d'équipes, les points de la CMCD sont ajoutés aux points du classement sportif de chaque poule au prorata du nombre de matchs joués dans chaque poule. Le nombre total de points détermine le classement final.

Un classement général des équipes de toutes les poules d'un même niveau est établi en fonction du nombre de points acquis par chacune des équipes.

Le règlement des montées et descentes de la Commission d'Organisation des Compétitions est ensuite appliqué.

Les équipes exemptes de CMCD sont considérées comme respectant les critères de la CMCD.

Les points de CMCD seront donc ajoutés aux points du classement sportif.

- Points de bonification

• Equipes +16 ans féminines :

○ Domaine sportif respecté :

2 points sont ajoutés au classement sportif de toutes les équipes féminines du club évoluant en championnat départemental.

○ Domaine technique respecté :

2 points sont ajoutés au classement sportif de toutes les équipes féminines du club évoluant en championnat départemental.

- Domaine du jeune arbitre respecté :

2 points sont ajoutés au classement sportif de toutes les équipes féminines du club évoluant en championnat départemental.

- Equipes +16 ans masculines :

- Domaine sportif respecté :

2 points sont ajoutés au classement sportif de toutes les équipes masculines du club évoluant en championnat départemental.

- Domaine technique respecté :

2 points sont ajoutés au classement sportif de toutes les équipes masculines du club évoluant en championnat départemental.

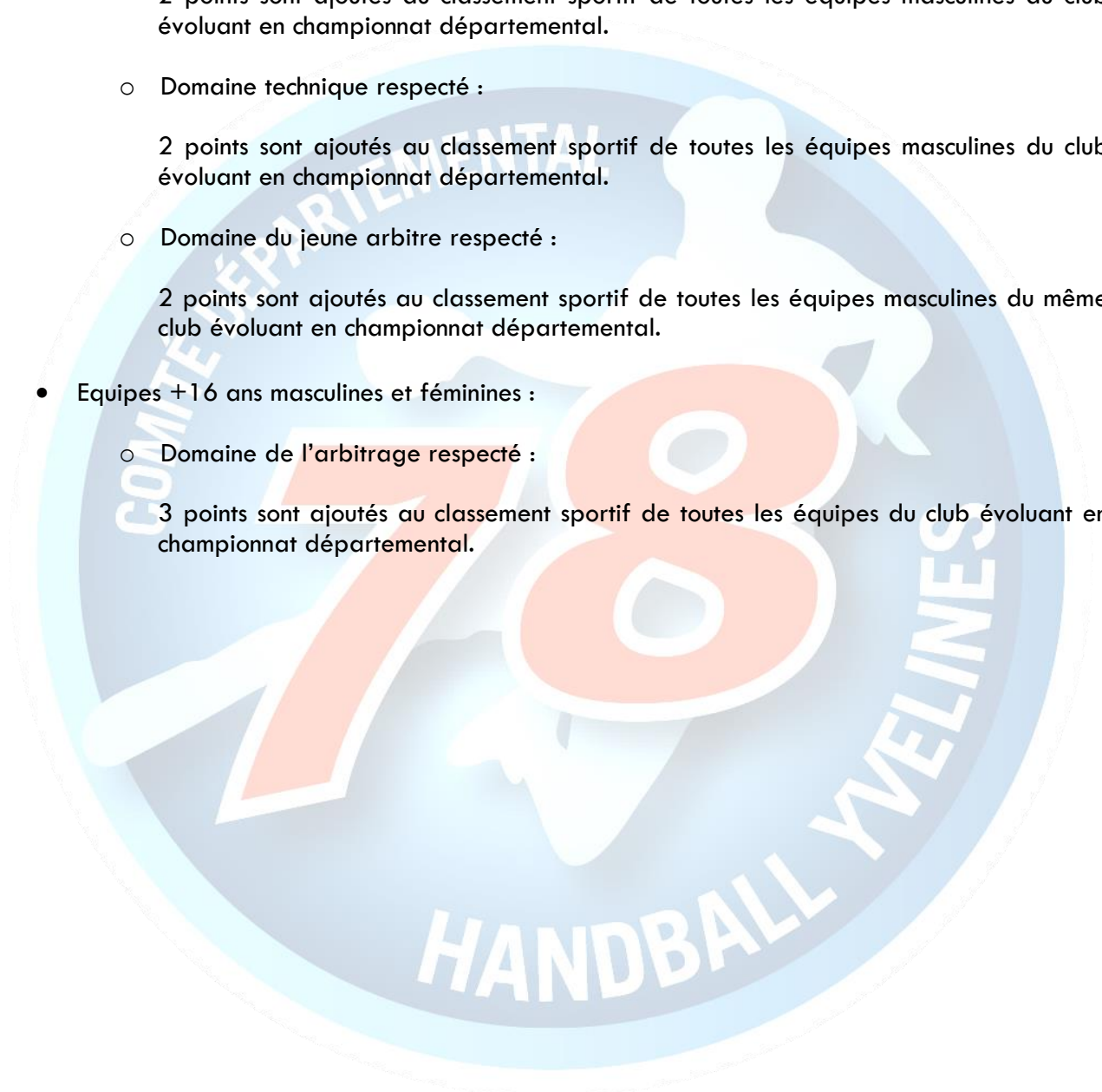
- Domaine du jeune arbitre respecté :

2 points sont ajoutés au classement sportif de toutes les équipes masculines du même club évoluant en championnat départemental.

- Equipes +16 ans masculines et féminines :

- Domaine de l'arbitrage respecté :

3 points sont ajoutés au classement sportif de toutes les équipes du club évoluant en championnat départemental.



Vœux n°7 – Technique : projets 2017/2018

REGLES SPORTIVES

-11 ans mixtes et féminines : en concertation avec la COC, Il est proposé de modifier le temps de jeu en 2*15 minutes en match simple – Pas d'autre changement

Projets de la commission technique :

1 La formation du joueur – dirigeant - arbitre

L'objectif : pouvoir augmenter le nombre et la qualité des entraînements pour un nombre importants de jeunes joueurs(es), amener les clubs à échanger ensemble et à travailler par bassin. Pouvoir alimenter nos équipes au niveau national et régional, monter le niveau des équipes départementales

✓ Mettre en place des séances hebdomadaires par bassin (CPS) s'adressant aux 2 années d'âges – 15 ans (voire -13 ans)

2 Les -18 ans championnat de France

Réfléchir sur un projet – 18 ans F et M national avec les clubs, créer un projet commun pour la saison 2018-2019

3 La formation de cadres

✓ l'animateur handball :

En complément de la formation, 2 à 3 suivis de séance sur le public du stagiaire par des cadres du comité pour une évaluation terrain

✓ l'accompagnateur d'équipe :

Formation courte à destination de tous les entraîneurs (de préférence pour les entraîneurs des catégories jeune -9 /-11 /-13), 10-15 heures de formation

4 Sélections / détection

Les tournois qui serviront à la détection des joueurs 2005 Fem et Masc débuteront dès le début de saison sur les tournois de délayage de la COC

✓ Détection -13 ans féminines : fin septembre / octobre 2017

✓ Détection -13 ans masculins : fin septembre / début octobre 2017

✓

5 La Pratique féminine

✓ Règles aménagées -13 féminines :

Favoriser le jeu tout terrain sur le début de saison sur les 1^{er} tournois de septembre-octobre, voire sur novembre-décembre pour les niveaux débutants, puis évoluer vers les formes de jeu en tiers temps au cours de la saison

✓ Plateau -11 ans féminins sur début de saison

✓ Plateau -9 ans uniquement féminins pour licenciées et non licenciées

✓

6 Le monde scolaire / USEP

Accompagner les projets d'écoles et des villes par :

- ✓ la mise à disposition d'éducateurs sportifs,
- ✓ la formation d'instituteurs (trices),
- ✓ de l'aide matériel,
- ✓ des tournois scolaires (gymnase / extérieur fin de saison)
- ✓

7 L'évènementiel

- ✓ Le Grand Prix des Yvelines

Nous accueillerons les 8 comités d'Ile de France (au lieu des 5 comités habituels de l'ex PIFO) pour l'édition 2018. La formule se déroulera sur 1 ou 2 journées avec une formule championnat le matin et matchs de classement l'après-midi. Cette nouvelle organisation nécessitera une proximité de 2 gymnases pour permettre un bon fonctionnement de l'opération, les dates prévues sont les suivantes :

- féminines : samedi 28 ou dimanche 29 avril 2018
- masculins : samedi 28 ou dimanche 29 avril 2018

Un appel a été lancé aux clubs pour organiser l'évènement.

- ✓ Le tournoi des Ecoles de hand

✓

Objectif : faire participer l'ensemble des équipes -9 ans sur un tournoi sur herbe en fin de saison. Le comité donnera l'organisation du tournoi à un club

8 Les projets de clubs

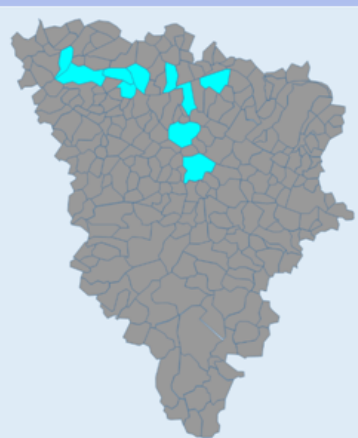
Aider / accompagner les clubs dans leur projet de développement

CREATION DE BASSINS DE REFERENCE POUR LES ACTIVITES DU COMITE

Pour pouvoir travailler pour et avec les clubs et être proche d'eux : création de bassins qui seront utilisés dans les différentes activités du comité : technique, arbitrage, COC, formation...

Secteur 1 - Bassin Nord-ouest

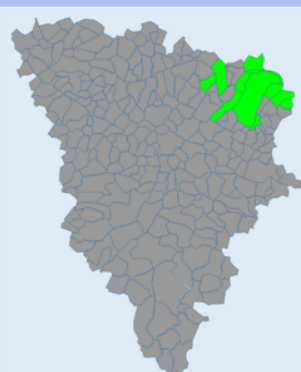
Clubs



ASSOCIATION SPORTIVE MANTAISE
CA MANTES-LA-VILLE
HANDBALL CLUB DE BEYNES
AUBERGENVILLE HANDBALL
AS BONNIERES
CO GARGENVILLE
HANDBALL MAULOIS
CSM ROSNY
AS HANDBALL LES MUREAUX
LIMAY HANDBALL CLUB 78

Secteur 2 - Bassin Nord-est

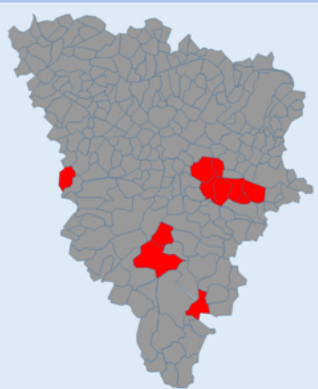
Clubs



CLOCACHERES
US MAISONS-LAFFITTE HB
AS POISSY HB
UNION SPORTIVE LE PECQ
HOUILLES / LE VESINET / CARRIERES HB
TRIEL HANDBALL CLUB
UNION SPORTIVE HANDBALL VERNUILLET-VERNEUIL
HANDBALL CLUB CONFLANS
AS SARTROUVILLE HB
ST-GERMAIN HANDBALL

Secteur 3 - Bassin Sud-ouest

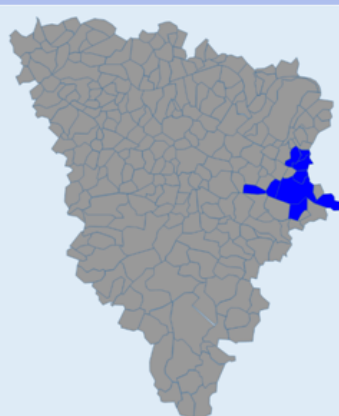
Clubs



USMC LES CLAYES-SOUS-BOIS
US HOUDAN HANDBALL
ELANCOURT MAUREPAS HANDBALL
AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX HB
PLAISIR HANDBALL CLUB
RAMBOUILLET SPORTS
UNION SPORTIVE DE ST-ARNOULT
ES LE PERRY HANDBALL
TEAM SPORT VICINOIS 88 HB
GUYANCOURT HANDBALL
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE TRAPPES

Secteur 4 - Bassin Sud-est

Clubs



HANDBALL BOUGIVAL
AMICALE OMNISPORT DE BUC
CELLOIS HANDBALL
LE CHESNAY YVELINES HANDBALL
AS ST-CYR/FONTENAY HB78
HANDBALL BOIS-D'ARCY
AS LOUVECIENNES HANDBALL
HANDBALL CLUB VELIZY
VERSAILLES HANDBALL CLUB

8. VOTE DU BUDGET

CDHBY - Compte de résultat BUDGET 2017

	Budget 2017	Poids/RED %	Pour rappel		2017/2016
			Réel 2016	Poids/RED %	
Produits d'exploitation					
Affiliations clubs	25,0	10%	25,5	8%	-2%
Engagements compétitions	43,3	17%	43,6	14%	-1%
Licences - Produits	322,7	126%	320,1	106%	1%
Subventions	50,0	20%	62,0	20%	-19%
Formations	14,8	6%	14,9	5%	-1%
Ventes matériel	1,2	0%	1,3	0%	-7%
Amendes et Sanctions	13,5	5%	22,2	7%	-39%
Autres produits	1,4	1%	3,5	1%	-59%
Total Produits d'exploitation	472,0	184%	493,1	163%	-4%
Charges d'exploitation indirectes					
Licences - Charges	-214,3	-84%	-188,7	-62%	14%
Coupe de France	-1,7	-1%	-1,7	-1%	3%
Total Charges d'exploitation indirectes	-216,0	-84%	-190,4	-63%	13%
Resultat d'Exploitation Direct (RED)	256,0	100%	302,8	100%	-15%
Charges d'exploitation : frais généraux et administratifs					
Coupe des Yvelines	-1,5	-1%	-1,4	0%	6%
Commission technique	-40,1	-16%	-13,9	-5%	188%
Commission arbitrage	-18,0	-7%	-4,3	-1%	322%
Fonctionnement commissions	-2,5	-1%	-2,0	-1%	24%
Matériel et équipements	-6,3	-2%	-6,9	-2%	-8%
Salaires et traitements	-82,0	-32%	-115,9	-38%	-29%
Charges sociales	-29,2	-11%	-41,6	-14%	-30%
Frais de déplacement	-6,1	-2%	-5,2	-2%	17%
Fournitures	-1,0	0%	-2,4	-1%	-56%
Location bâtiment	-19,9	-8%	-17,7	-6%	12%
Location matériel informatique	-28,1	-11%	-55,1	-18%	-49%
Téléphone - Electricité - Chauffage	-4,9	-2%	-4,4	-1%	10%
Frais postaux	-3,9	-2%	-5,3	-2%	-28%
Prestation externe	-8,0	-3%	-6,1	-2%	32%
Dépréciation	0,0	0%	-0,1	0%	-100%
Assurance	-0,6	0%	-0,9	0%	-35%
Réparations et entretien	-2,1	-1%	-3,6	-1%	-42%
Autres Charges	-1,4	-1%	-3,2	-1%	-56%
Total frais généraux et administratifs	-255,5	-100%	-290,1	-96%	-12%
Résultat d'exploitation	0,4	0%	12,7	4%	-96%
Produits financiers	0,3	0%	0,4	0%	-21%
Charges financières	-0,3	0%	-0,3	0%	1%
Résultat financier	0,0	0%	0,1	0%	-81%
Produits exceptionnels	2,2	1%	11,1	4%	-80%
Charges exceptionnelles	-2,0	-1%	-12,4	-4%	-84%
Résultat exceptionnel	0,2	0%	-1,3	0%	-116%
Résultat net	0,7	0%	11,5	4%	-94%

Un budget 2017 construit de manière empirique.

Hypothèse de construction :

- (1) pas de hausse de revenus liée aux licences
- (2) baisse des subventions
- (3) baisse des amendes et sanctions
- (4) baisse des postes salaires & charges sociales (double 2016)
- (5) Forte hausse des budgets des commissions technique et arbitrage (fonctionnement bassins) financée par
- (6) baisse de la location matériel informatique (photocopieurs)

Le budget qui vous est proposé aujourd'hui a été construit de manière empirique.

Les difficultés à assimiler la structure économique du comité sont importantes.

Une révision du budget sera donc réalisée et présentée au début du 4ème trimestre 2017.

Un projet de refonte du plan de compte et de la structure analytique permettant une meilleure lecture de la performance économique est également en cours.

La situation financière du comité est saine, mais son modèle économique n'est pas efficient.

Les revenus ne sont pas assez diversifiés.

Les dépenses ne sont pas correctement réparties au regard de la raison d'être du comité.

A partir de l'exercice 2017 le poste matériel informatique entamera son retour à un niveau légitime.

Le poste des frais de personnel sera également en économie.

Un travail est déjà en cours pour rationaliser les postes de dépenses (frais postaux, assurance...) mais une réflexion à plus long terme sur la structure de dépenses est également nécessaire.

Cette redéfinition de la structure économique du comité nous permet de, premièrement, ne pas présenter de hausse de la part comité des tarifs des licences sur l'exercice 2017/2018 et également de financer intégralement les projets des commissions Technique et Arbitrage.

Le bureau directeur est également en train de réfléchir à la meilleure façon de redistribuer les éventuels moyens financiers additionnels :

- Développement
- Aide aux clubs
- Actions de lutte contre les incivilités
- ...

9. COOPTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En raison de changement dans sa vie personnelle entraînant son éloignement de notre département, Sandrine MARTIN, actuelle présidente de la CDJA souhaite mettre un terme à ses fonctions: elle a remis sa démission au conseil d'administration du comité de handball des Yvelines.

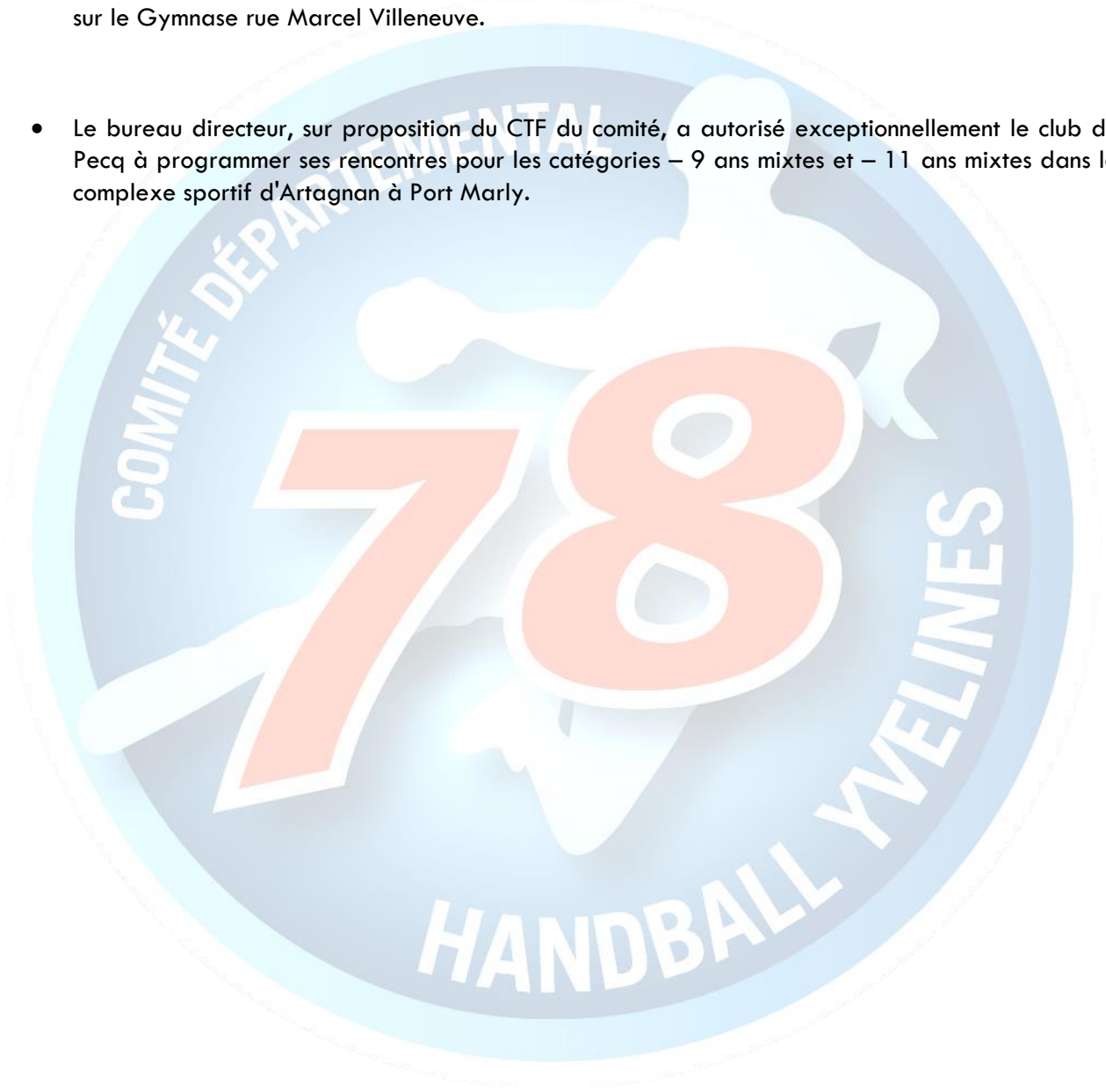
En application de l'article 11.6.1 des statuts du comité, nous proposons à l'assemblée générale de valider la cooptation de Stéphane GATHERCOLE comme nouveau membre du conseil d'administration et comme nouveau président de la CDJA.



10. INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES

1. Information à l'attention des clubs des Yvelines

- A noter que la municipalité du club du Pecq va procéder à d'importants travaux de rénovation sur le Gymnase rue Marcel Villeneuve.
- Le bureau directeur, sur proposition du CTF du comité, a autorisé exceptionnellement le club du Pecq à programmer ses rencontres pour les catégories – 9 ans mixtes et – 11 ans mixtes dans le complexe sportif d'Artagnan à Port Marly.



11. REMISE DES RECOMPENSES

1. Champions départementaux

2. Performance sportive

3. Performance arbitrage

4. Médaille du comité



12. FINALES DE LA COUPE DES YVELINES 2017





**Un grand merci à
Pierre Vaillant
pour les photos**

